### MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES SRT / BARPI

# Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement, Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des évènements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

#### Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/2005 au 31/12/2016 FRANCE
- Activités : E38.31 Démantèlement d'épaves

### ■ □ □ □ □ □ □ N°48441 - 12/08/2016 - FRANCE - 29 - BREST

₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Dans un port maritime, des ouvriers travaillant dans la cale d'un navire en cours de déconstruction sont intoxiqués par le gaz (CO2) provenant du système d'extinction automatique. Les pompiers prennent en charge les victimes. Le bilan fait état d'un décès et de trois personnes intoxiquées.

**■** □ □ □ □ □ N°48389 - 30/07/2016 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT

i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Vers 23 h, dans une entreprise de recyclage d'appareils électroménagers, un feu se déclare dans un bâtiment d'une superficie de 4 000 m². Une surface de 1 500 m² est impactée. Les pompiers maîtrisent le feu vers 1h30 et évitent la propagation de l'incendie aux stockages extérieurs. 20 t de déchets sont extraits du bâtiment et étalés pour terminer l'extinction. Les eaux d'extinction sont confinées.

Une grande partie de l'entrepôt est détruite. Sa structure est endommagée par la chaleur. 85 employés sont au chômage technique pendant deux jours suite à la coupure d'électricité

**■** □ □ □ □ □ □ N°48251 - 05/07/2016 - FRANCE - 66 - SAINT-ANDRE

# 

E38.31 - Démantèlement d'épaves

Vers 18 h, un feu se déclare dans un centre VHU agréé dans lequel 250 véhicules hors d'usage et mobile-homes sont stockés. Un important panache de fumée noire se dégage. La circulation est réduite sur la double voie longeant le site. D'importants moyens sont mobilisés pour éteindre le feu vers 20 h. Une surveillance est mise en place pour

> Un pompier est blessé pendant l'intervention. Au total, 180 véhicules (déjà dépollués et en attente d'enlèvement vers le broyeur) ont brûlé. Le feu ne s'est pas propagé aux autres véhicules entreposés à proximité grâce aux allées existantes entre les stockages. L'atelier de dépollution et les zones de stockage des fluides extraits des véhicules n'ont pas non plus été impactés. Les eaux d'extinction ont été confinées sur le site.

Les carcasses calcinées sont évacuées vers une filière de traitement adaptée. Les sols de la zone incendiée sont raclés et les terres évacuées vers une installation de stockage de déchets dangereux.

Les causes du départ de feu sont inconnues. L'inspection constate que l'exploitant ne respectait pas l'obligation d'un espacement de 4 m minimum entre les stockages et la clôture de l'installation. Les VHU étaient entreposés à proximité immédiate de la clôture.



Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

**\***000000 € ■■■□□□□

### ■ □ □ □ □ □ N°48009 - 12/05/2016 - FRANCE - 64 - BAYONNE

Événements et intervention

Vers 10h52, dans un centre de récupération et traitement de métaux et véhicules hors d'usage, une explosion se produit lors du découpage au chalumeau d'un cylindre métallique. Les projections provoquent un incendie du hangar de l'entreprise et de la végétation aux abords du site. Un important panache de fumées noires se dégage. Une deuxième explosion survient.

60 pompiers sont mobilisés. Ils établissent un périmètre de sécurité de 500 m et évacuent le site et les usines voisines. Une maison de retraite et une école sont également évacuées. L'incendie est éteint vers 12h40.

#### Conséquences

Les 2 ouvriers sous-traitants qui réalisaient la découpe sont tués. 4 employés, 3 résidents de la maison de retraite et un riverain sont blessés. Une centaine de personnes sont examinées par les services médicaux et 40 par une cellule d'assistance psychologique.

Un cratère de 2.5 m de longueur, 1.2 m de largeur et 1.6 m de profondeur est visible dans la dalle en béton ferraillé au lieu de l'explosion. Le cylindre a été pulvérisé. Tout a été soufflé dans un rayon de 10 m autour du cratère. Le bâtiment d'exploitation, situé à 40 m du lieu de découpe, est très lourdement endommagé : toit détruit, murs déformés et fissurés, intérieur dévasté. Le portique de détection de radioactivité est en partie arraché.

Un câble d'une ligne HT, sectionné lors de la première explosion, est tombé au sol. 20 appartements d'habitation, répartis dans 4 bâtiments, sont endommagés (vitres et menuiseries). La maison de retraite a subi des dommages importants et estime les dégâts à 250 000 ? Au total 19 entreprises sont impactées (facades soufflées, bardages déformés, vitres brisées dans un rayon de 200 m, toitures endommagées, véhicules dégradés), le site étant implanté au sein d'une zone industrielle dense. Une quinzaine d'entre-elles voit ses activités perturbées. 31 employés sont en chômage technique, dont 4 dans le site à l'origine de l'accident.

L'inspection des installations classées se rend sur place le jour même. Les sites industriels voisins sont également inspectés pour évaluer les effets induits

L'activité du site est suspendue par arrêté préfectoral. Des mesures d'urgence sont prises :

mise en sécurité du site (sécurisation des accès et mise en place d'une surveillance permanente) prise en charge et évacuation des déchets (après finalisation des expertises judiciaires):

ferrailles :bouteilles de gaz utilisées pour la découpe (mise en sécurité puis élimination selon un protocole validé par leur fabricant) :déchets de fibrociment issus de l'effondrement de la toiture du bâtiment (caractérisation des déchets. mesures dans l'air ambiant pour s'assurer de l'absence de fibres d'amiante en suspension, évacuation conformément à réglementation).

#### Analyse des causes

Le poste de découpe était situé à l'extérieur, au niveau du stock de ferrailles, à environ 15 m des limites de propriété et de la route longeant le site. La découpe du cylindre métallique (rouleau de 0.40 m de diamètre sur 2 m de longueur) était réalisée avec un chalumeau alimenté par 2 bouteilles de propane et plusieurs cadres d'oxygène pour suralimenter la combustion.

Selon un employé témoin, juste avant l'explosion, un départ de feu s'est produit sur le cylindre. Conformément à la procédure, un des 2 sous-traitants est parti signaler l'incident à l'exploitant. L'explosion s'est produite lors de son retour à son poste.

Une expertise est menée par les services spécialisés et la police scientifique. Il s'avère que la découpe accidentelle d'une munition militaire est à l'origine de l'explosion. Son type et sa dimension ne peuvent être précisés mais elle correspondrait à une charge de TNT de 200 à 300 kg. De nombreux résidus de TNT et de nitrate d'ammonium ont été découverts dans les prélèvements réalisés sur le site de l'explosion.

Plusieurs autres hypothèses sont exclues après enquête. Il avait été envisagé que le cylindre était un rouleau provenant d'une installation agricole et que l'explosion était liée à la présence résiduelle d'un produit solide ou liquide dans ce cylindre (en particulier, ayait été évoquée la possibilité de présence résiduelle d'engrais agricole). L'hypothèse d'une explosion d'une ou plusieurs bouteilles de gaz n'avait pas non plus été retenue face à la violence du phénomène et aux dommages occasionnés. Par ailleurs, les bouteilles de propane ont été retrouvées à plusieurs mètres du cratère, percées par des projectiles mais sans trace d'explosion interne. Les cadres des bouteilles d'oxygène portent également des traces d'impact mais pas les bouteilles elles-mêmes.

Les dernières visites d'inspection réalisées n'avaient pas conduit à identifier de non-conformités majeures par rapport aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

L'exploitant doit mettre à jour son étude de dangers pour tenir compte du retour d'expérience de l'événement. Le site n'avait pas connu d'autre accident par le passé.



# ■ □ □ □ □ □ □ N°47975 - 29/04/2016 - FRANCE - 84 - SORGUES

# D D E38.31 - Démantèlement d'épaves

Un feu se déclare le matin dans la végétation en bordure d'un centre VHU, et se propage à des remorques de camions stationnées sur le site. Une importante fumée noire se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie.



# **▼** □ □ □ □ □ N°47902 - 13/04/2016 - FRANCE - 77 - VARENNES-SUR-SEINE

№ □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Sur un chantier naval, un déversement d'hydrocarbure pollue l'YONNE. Le démantèlement d'un pousseur non dépollué en est à l'origine. Une irisation est constatée sur la rivière et jusqu'à la confluence avec la SEINE. Les secours mettent en place un barrage flottant anti-pollution en amont de l'écluse de la Reine. Le lendemain, l'exploitant pose son propre barrage en complément, une irisation résiduelle étant toujours observable.

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 3

	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
₩	N°47806 - 27/01/2016 - FRANCE - 28 - VERNOUILLET E38.31 - Démantèlement d'épaves Vers 20 h, dans un centre de tri et traitement de déchets métalliques et électroniques, un feu se déclare dans une benne inox contenant des accumulateurs au plomb. Une légère fumée se dégage. Les secours débâchent la benne et arrosent les batteries. Peu de temps avant la fermeture du site, 2 t de batteries avaient été vidées dans la benne de stockage qui était presque vide. Le contact des cosses des batteries avec la paroi métallique de la benne aurait provoqué un art électrique qui serait à l'origine du départ de feu. Aucune autre source d'ignition ne se trouvait à l'extérieur de la benne. L'exploitant donne au réceptionniste du site la consigne de contrôler visuellement les bennes avant de les bâcher pour s'assurer de l'absence de signes d'échauffement avant de quitter le site.
∰ † †	N°47635 - 27/01/2016 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE E38.31 - Démantèlement d'épaves Vers 23 h, dans un centre de recyclage des métaux, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 120 t de copeaux métalliques (refus d'induction). Le gardien du site donne l'alerte. Les refus sont stockés dans une loge clôturée qui évite la propagation. Les pompiers déblaient le tas avec une pelle mécanique et éteignent l'incendie vers 5h20. Le stock de copeaux avait été déposé dans l'après-midi. Ces refus sont issus d'une opération de broyage, réalisée sur un autre site, et étaient destinés à être traités sur place.
₩	N°47299 - 22/10/2015 - FRANCE - 77 - PONTAULT-COMBAULT E38.31 - Démantèlement d'épaves Vers 4h30, un feu se déclare dans une casse automobile sur un stock de 24 véhicules hors d'usage. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7h30. Selon la presse, l'incendie serait d'origine accidentelle. En effet, l'agent de sécurité n'a constaté aucune intrusion. D'autre part, les relevés ne montrent qu'un seul point de départ de feu. L'inspection des installations classées est d'avis que l'incendie s'est déclaré dans la fourrière mitoyenne avant de se propager à l'entreprise de recyclage de déchets métalliques.

**■** □ □ □ □ □ N°47080 - 24/08/2015 - FRANCE - 71 - EPINAC # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves **P**000000

€ 000000

Vers 13h30, un feu se déclare dans un bâtiment de 100 m² d'une entreprise de récupération de métaux. A l'arrivée des secours, le bâtiment est totalement embrasé. Les employés sortent plusieurs bouteilles de gaz, dont de l'acétylène. Les pompiers les mettent en sûreté et évitent la propagation de l'incendie à la haie voisine. L'incendie est éteint en 3 h. Une ronde de surveillance est établie. Le déblaiement s'effectue à l'aide d'un engin de levage de la

Le bâtiment est détruit. Aucune trace de pollution n'est détectée dans la DRE.

Le site a déjà connu deux accidents en 2014 (ARIA 45508 et 45090).

	N°46970 - 29/07/2015 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN
000000	E38.31 - Démantèlement d'épaves

Vers 10 h, un feu se déclare dans une casse automobile. L'incendie concerne 12 véhicules. La circulation sur la 900000 D900 est coupée pendant 15 min. € 000000

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 4

# ■ □ □ □ □ □ N°46872 - 13/07/2015 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE E38.31 - Démantèlement d'épaves

900000

Peu avant 20 h, dans la cour d'une entreprise de récupération de déchets métalliques, un feu se déclare sur un stockage à l'air libre de 150 m³ de planches goudronnées provenant d'anciens wagons de chemin de fer. Un € 000000 panache de fumée noire est visible depuis le centre-ville.

À leur arrivée, les pompiers forcent le portail de la société, aucun employé n'étant présent à cette heure avancée de la journée. Une fois dans la cour, ils maîtrisent l'incendie à l'aide de 3 lances après 1 h d'intervention. L'exploitant fait appel à une société de gardiennage qui passe sur les lieux toutes les 2 h. Un grutier de l'entreprise déblave les restes pour éviter une reprise des flammes.

Des étincelles, produites par des travaux de découpage réalisés dans l?après-midi, pourraient être à l'origine du

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

de tournures de fonte vraisemblablement enduites de résidus d'huile de coupe. Constatant un dégagement de fumées, l'exploitant appelle les secours. Les pompiers arrosent le tas pour éviter une propagation aux tas de ferrailles stockées à proximité. Les employés procèdent à l'étalement du tas à l'aide d'une grue pour favoriser son
refroidissement. L'espace disponible est limité et contraint les possibilités d'étalement. L'intervention se termine à 18

h. Des rondes de surveillance sont effectuées jusqu'au lendemain matin. Les eaux d'extinction sont collectées dans le séparateur d'hydrocarbures dont la vanne d'isolement est fermée. Les déchets de fonte sont évacués après refroidissement.

Les résidus d'usinage des métaux sont facilement sujets à un auto-échauffement en raison des lubrifiants dont ils sont imprégnés. La chaleur régnant le jour de l'accident a contribué à cet échauffement. L'inspection des installations classées relève plusieurs non-conformités dans la gestion du site :

Présence de déchets non prévus dans l'arrêté d'autorisation (déchets de bois, déchets combustibles en mélange... qui ne proviennent pas des opérations de traitement des métaux)Engorgement du site en tournures de fonte, métaux ferreux et non-ferreux avec dépassement des hauteurs réglementaires de stockage. Selon l'exploitant, les tournures se sont accumulées sur site car la filière de recyclage à laquelle elles sont destinées n'est pas encore opérationnelle. Quant aux autres métaux, la situation résulterait de pannes prolongées de plusieurs équipements (cisaille, broyeur) et de difficultés à expédier les déchets en raison d'une pénurie de camions et wagons

L'inspection demande à l'exploitant de renforcer ses rondes de sécurité pendant les périodes de forte chaleur. Les tournures doivent par ailleurs être stockées en bennes plutôt qu'en casiers, avec contact direct avec le sol, pour éviter la contamination des eaux rejetées dans le réseau public d'eaux pluviales.

-	_	_	_	_	_	
ŵ						
~						
€						

#### ■ □ □ □ □ □ N°46808 - 04/07/2015 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

Vers 4h30, dans une société de collecte de déchets métalliques, un feu se déclare au niveau de stockages extérieurs de résidus de broyage automobile composés de plastiques et de métaux non ferreux (RBA lourds). L'alerte est donnée par un tiers. A leur arrivée, les pompiers ne disposent pas du bon code pour le portail et doivent le forcer. Des employés aident les secours en évacuant une partie des déchets non atteints par les flammes. Un obturateur est placé sur la sortie du séparateur d'hydrocarbures pour éviter tout écoulement des eaux d'extinction dans l'environnement. L'incendie est éteint vers 7 h. Les pompiers restent sur les lieux jusqu'à 11h30.

25 t de RBA lourds ont brûlé. Les métaux non-ferreux présents dans les déchets incendiés sont traités par une installation de tri post-broyage.

Selon l'exploitant, le sinistre s'est déclaré en raison de la présence de métaux non-ferreux à température élevée au sein des résidus de broyage lourds. Ces résidus avaient été ajoutés au stock la veille. La période de fortes chaleurs a été un facteur aggravant.

La télé-surveillance présente sur site n'a pas été efficace car la société n'a pas prévenu l'exploitant.

ŵ				
•				

# ■ □ □ □ □ □ N°47128 - 29/06/2015 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

E38.31 - Démantèlement d'épaves

Vers 2 h, dans un centre de regroupement de déchets métalliques, un feu se déclare sur un tas de 30 t de refus d'induction (métaux en métange) en sortie de broyeur. Le personnel du Port Autonome de Gennevilliers, au sein duquel le site est implanté, donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées par la station d'épuration interne. L'intervention se termine vers 5 h.

Les 30 t de déchets sont retraitées sur place par broyage. Les résidus d'incendie sont envoyés en centre d'incinération. L'incendie serait lié aux très fortes chaleurs de la journée.

Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant :

met en place un gardiennage du site aux heures de fermeturedéplace le local de gardiennage (équipé d'un système de vidéosurveillance) en surélévation pour couvrir visuellement l'ensemble du siteforme les gardiens à l'utilisation des systèmes d'arrosage préventif des déchets avant broyageinstalle une rampe d'arrosage sur les zones de stockage des matières après broyageétudie l'installation de caméras thermiques afin de détecter tout dégagement de chaleur suspectdiffuse une note interne de rappel sur les consignes associées au risque incendie dans les sites de broyagemet à jour la liste des numéros d'appels en cas d'urgence.

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 5

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017



### **翌** □ □ □ □ □ □ N°46692 - 27/05/2015 - FRANCE - 77 - ESMANS

i □ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Dans une casse automobile exercant également des activités de transit de déchets métalliques et plastiques, un feu se déclare, vers 19 h. sur un tas de 100 t de résidus de broyage automobile (RBA). Ces résidus sont principalement composés de mousses et de plastiques.

Un vigile donne l'alerte. Les flammes se propagent à un 2ème tas de 200 t de déchets. Un important panache de fumée noire se dégage.

Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation sur la route départementale. Ils protègent une menuiserie voisine et arrosent les tas de déchets grâce à 2 lignes alimentées sur un étang. En parallèle du novage, le fractionnement du stock est effectué grâce à des engins de l'exploitant.

Les fumées d'incendie se dirigent vers une zone inhabitée, ce qui permet d'éviter la fermeture du centre commercial

Le bassin de rétention du site étant sous-évalué (450 m³), les eaux d'extinction polluent un champ contigu appartenant à l'exploitant sur 14 000 m². Les eaux s'écoulent par ruissellement et infiltration vers 2 bassins limitrophes. L'exploitant, qui se montre peu collaboratif, rencontre des difficultés. Un arrêté préfectoral d'urgence est signé, permettant d'enjoindre l'exploitant à prendre ses responsabilités pour évacuer les eaux d'extinction avec des camions citernes.

Une zone de rétention complémentaire (400 m³) est mise en place suite à des réquisitions de terrains. Une partie des eaux d'extinction est transférée par pompage vers cette rétention. Un barrage flottant est installé de manière préventive sur l'YONNE. Aucune pollution n'est repérée ni au niveau du réseau d'eaux pluviales ni du barrage sur la rivière. Une société spécialisée récupère les eaux polluées pour les traiter.

L'intervention se termine après 3 jours. Une présence du personnel est assurée nuit et jour pendant le week-end suivant pour pouvoir traiter au plus vite toute reprise du feu.

Au plus fort du sinistre, une centaine de pompiers et 40 véhicules ont été mobilisés. Un pompier a été incommodé nar les fumées

Les quantités stockées sur site dépassaient les tonnages autorisés. En 2009, le site avait déià été la cible d'un incendie, probablement d'origine malveillante (ARIA 36622).



# ■ □ □ □ □ □ N°46675 - 23/05/2015 - FRANCE - 33 - CESTAS

# Barriage E38.31 - Démantèlement d'épaves

Vers 1h45, dans une société de récupération de déchets d'équipements électriques et électroniques, 9 fûts de piles au lithium primaire (principalement du chlorure de thionyle) provoquent une explosion. En réagissant, certaines piles au lithium sont projetées à plusieurs mètres et entraînent l'inflammation de piles clôture "PS" en plastique stockées sur des palettes à proximité.

Des voisins situés à 500 m du site, avant entendu l'explosion, alertent les pompiers. Ces derniers arrosent les fûts de piles au lithium primaire, après les avoir étalés, ainsi que les piles clôture PS, L'intervention se termine à 6h30.

Une tonne de piles au lithium primaire au chlorure de thionyle a réagi. Le contenu des 9 fûts est vidé dans des fûts neufs, qui sont stockés sur site avant expédition vers une installation de traitement adaptée. Les fûts détruits sont mis à la henne ferraille

L'incendie endommage les portes coupe-feu et le système d'éclairage du bunker devant lequel étaient stockées les piles au lithium.

En raison d'une incompréhension entre l'exploitant et les pompiers concernant la fermeture de la vanne de confinement du réseau incendie, celle-ci n'est fermée qu'à 6 h, lors de l'arrivée du responsable maintenance. Pendant 4 h. des eaux d'extinction contaminées par les piles au lithium se sont déversées dans le réseau des eaux usées de la zone d'activité. Après la fermeture de la vanne, 3 t d'eaux d'extinction sont retenues puis pompées et envoyées vers un centre de traitement autorisé. Ces eaux font l'objet d'un prélèvement pour analyser leur composition. Le gestionnaire du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration sont informés de l'envoi des eaux polluées dans leurs installations.

Une société spécialisée intervient pour curer les canalisations et le séparateur d'hydrocarbures.

Le site assure le tri manuel de différents types de piles (alcalines, salines et au lithium) reçues de la part d'éco-organismes. Les piles alcalines et salines sont broyées sur site tandis que les piles au lithium primaire sont stockées dans des fûts avec de la vermiculite dans l'attente de leur expédition vers des installations de traitement. Les piles au lithium primaire sont normalement stockées à l'abri dans 2 bunkers (4 t chacun). Le jour de l'accident, les bunkers étaient pleins et des fûts étaient stockés devant les portes d'accès. L'exploitant avait, sans succès, fait des demandes répétées auprès des éco-organismes pour qu'ils viennent évacuer les stocks de piles vers les exutoires agréés.

Ce sont les fûts stockés à l'extérieur qui ont réagi, pour une raison inconnue. Aucun changement de températures ou autre facteur météorologique particulier n'est survenu avant l'événement.

L'incendie s'est déclaré en dehors des horaires d'ouverture du site (fermé depuis 21 h la veille). La télésurveillance ne couvrait que la détection feu à l'intérieur des bâtiments et la détection anti-intrusion.

A la suite de l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes :

mise en place d'une procédure pour évacuer rapidement les fûts présents dans les bunkers dès que le stock atteint 80 % de la quantité maximale autoriséeétude pour la mise en place d'une détection incendie, d'une extinction automatique incendie, d'une extraction des fumées et d'un système anti-déflagrant pour limiter les effets d'une explosion dans les bunkersamélioration de la détection incendie sur les zones à risque et report de cette détection vers la société de télésurveillance afin que tout incendie ou début d'incendie puisse être détecté rapidementréalisation d'un retour d'expérience des modes de stockage actuellement réalisés pour le lithium primaire en France et en Europe et analyse de la possibilité d'un moyen de stockage alternatif sur son propre siteréalisation d'une information au secours sur le fonctionnement de la vanne de confinement du réseau incendie modification de la procédure de fermeture de la vanne pour la rendre compréhensible par tout intervenant et en toutes circonstancesmise en place un plan ETARE avec les pompiers.

	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
₹	500 04
₹	500 04 D/ ()1 / II/
∰	E38.31 - Démantèlement d'épaves
∯	
<b>≅</b> □□□□□□□	

Un feu se déclare vers 11 h dans une casse automobile de 35 ha dont 22 sont dédiés au stockage d'épaves. Un feu se déclare vers 11 h dans une casse automobile de 35 ha dont 22 sont dédiés au stockage d'épaves. L'établissement étant fermé (samedi), le responsable de la société présent sur les lieux donne l'alerte. A l'arrivée des pompiers, 1 500 m² sont touchés par les flammes. La fumée émise entraîne le confinement de 20 riverains et l'interruption de la circulation sur l'A450 proche. Les pompiers éteignent le feu vers 14 h, 80 épaves (non dépolluées) en attente d'expertise par les assurances ont brûlé. L'exploitant est légèrement brûlé au visage. Le service du gaz s'est rendu sur place. L'inspection est informée 2 jours plus tard via les services de santé (Autorité Régionale de Santé) car les installations se situent dans le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable. Les pompiers ont été informés de la présence du captage pendant leur intervention par le maire, ce qui leur a permis de contacter l'exploitant pour le prévenir que les eaux d'extinction (mélange eau/mousse) s'étaient infiltrées dans le sol en l'absence de rétention dans la zone incriminée. Une analyse de la pollution des sols et des nappes est diligentée. Plusieurs non-conformités majeures sont rapportées lors de l'inspection qui suit l'accident. L'exploitant est mis en demeure de respecter son arrêté d'autorisation : réalisation d'une dalle étanche faisant rétention sous la zone de stockage des véhicules en attente d'expertise sous 6 mois, aménagement de voies de circulation pour les engins de secours sur le site....L'origine du sinistre serait liée à un court-circuit sur une batterie (débranchée) d'un véhicule.

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 7

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

₩	E38.31 - Démantèlement d'épaves
₹	N°44216 - 19/08/2013 - FRANCE - 64 - BORDES  E38.31 - Démantèlement d'épaves  Un feu se déclare vers 1h30 sur un tas de 200 carcasses de voitures compactées dans une casse automobile. L'alerte est donnée par les riverains qui entendent des crépitements et découvrent de hautes flammes au-dessus du site. Les pompiers attaquent le sinistre avec des lances à mousse. Sous l'effet de la chaleur, le métal des voitures a fondu et une grue spéciale est acheminée sur le site pour dégager une à une les carcasses qui sont arrosées individuellement pour atteindre le coeur du foyer. L'intervention des secours s'achève à 18 h. Le maire s'est rendu sur place. La gendarmerie enquête. Selon l'exploitant qui a porté plainte, l'incendie serait d'origine criminelle car le site est victime d'intrusions régulières depuis un trou dans le grillage de la clôture donnant directement accès aux voitures compactées.
	N°44007 - 30/06/2013 - FRANCE - 62 - DAINVILLE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 4h50 sur un tas de ferrailles de 20 m² sur 3 m de hauteur, dans une casse automobile ; un important nuage de fumée noire se dégage. L'alerte est donnée par un voisin signalant fumée et odeurs âcres. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances, puis quittent le site vers 9h20.
<b>≅ □</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°43945 - 18/06/2013 - FRANCE - 11 - CARCASSONNE  E38.31 - Démantèlement d'épaves  Un feu se déclare peu avant 16 h dans le bâtiment de 1 000 m² d'une casse automobile alors qu'un employé découpe une carcasse de véhicule avec une disqueuse. Les étincelles enflamment des traces d'huile et d'essence et les flammes se propagent en quelques minutes à l'ensemble du bâtiment qui abrite plusieurs voitures et des bouteilles de gaz. La circulation sur la N113 bordant l'établissement est interrompue, créant un important embouteillage. Les pompiers éteignent le feu à 17h15 avec 4 lances malgré un fort vent. 2 blessés légers sont à déplorer : 1 employé atteint par un éclat projeté par l'explosion d'une bouteille de gaz et 1 pompier victime d'un coup de chaud. Le bâtiment est détruit, 6 à 7 employés sont en chômage technique.
□ □ □ □ □ □     □ □ □ □ □ □     □ □ □ □ □ □     € □ □ □ □	N°43745 - 30/04/2013 - FRANCE - 59 - ANICHE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 10 h dans un stock de pneumatiques usagés et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) d'une société de collecte de déchets. Les employés mettent en sécurité des bouteilles d'oxygène. La part du feu est effectuée avec une grue et les pompiers éteignent le sinistre avec 3 lances à eau. Le sinistre s'est déclaré lors d'une opération de découpe au chalumeau.
∰	N°43723 - 24/04/2013 - FRANCE - 65 - ANGOS E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une société de collecte de déchets métalliques et de démantèlement de véhicules hors d'usage (VHU), un employé utilise vers 11h30 un chalumeau pour dégager une lamelle métallique ayant coincé le poussoir d'une presse lorsqu'une étincelle enflamme un tas de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les flammes se propagent rapidement à des carcasses de voitures. Le sinistre s'étend sur 400 m² et émet une importante fumée noire, 3 riverains sont confinés. Les secours demandent la coupure du réseau public d'eau afin d'alimenter leurs lances à eau et à mousse ; 100 m² seront nécessaires pour venir à bout des flammes vers 14h45. Les pempiers déblaient ensuite les déchets métalliques avec l'aide du personnel. L'intervention s'achève vers 18h45. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place. L'utilisation du chalumeau dans un espace réduit avait été décidée dans l'urgence et aucun permis de feu n'avait été établi.
<b>≣</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°43122 - 06/12/2012 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN E38.31 - Démantèlement d'épaves Le vent attise les étincelles produites par une opération de découpe dans une société de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et provoque un départ de feu sur la carcasse d'un véhicule roulant au GPLc. Le sinistre s'étend à une dizaine de véhicules GPL et émet une importante fumée ; une partie des employés évacue le site. Une dizaine de personnes formées aux interventions d'urgence intervient en attendant le renfort d'une trentaine de pompiers. Le sinistre est éteint vers 11 h et l'activité du site reprend peu après.
₩	N°43091 - 26/11/2012 - FRANCE - 21 - CHENOVE E38.31 - Démantèlement d'épaves A l'extérieur d'un centre de stockage de ferrailles, un feu vers 6h30 dans un tas de résidus métalliques de 8 m de haut émet une abondante fumée. Une vingtaine de pompiers éteint l'incendie vers 8h30 avec 3 lances. Le site a déjà connu de tels incendies en 2010 et 2011 (ARIA 38109 et 40035).

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 ■ □ □ □ □ □ □ N°42352 - 26/06/2012 - FRANCE - 59 - WERVICQ-SUD in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare à 13h30 dans une casse auto agréée pour le démantèlement de carcasses automobiles (VHU). Les pompiers éteignent le sinistre qui s'étend sur 300 m² avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle. L'intervention € 000000 s'achève à 18 h ☑ □ □ □ □ □ N°42245 - 05/06/2012 - FRANCE - 18 - FUSSY F38.31 - Démantèlement d'épaves Vers 17 h. un employé d'une casse automobile découpe un pot d'échappement au chalumeau, dans un atelier de dépollution d'épave de 500 m², lorsqu'une étincelle enflamme un bac de récupération de carburant d'un véhicule en € 000000 cours de dépollution. Les employés ne parviennent pas à éteindre les flammes avec des extincteurs et appellent les pompiers. Ceux-ci demandent le confinement des riverains. l'épaisse fumée étant poussée par le vent vers les habitations. Les bouteilles de GPL, d'acétylène et d'oxygène de l'atelier sont mises à l'écart du rayonnement thermique. Le confinement est levé à 19 h, l'incendie est éteint 1 h plus tard. Les 12 m³ d'eaux d'extinction, recueillis dans un bassin, sont pompés et éliminés par une société spécialisée. Les déchets solides (0.5 t. principalement des VHU partiellement brûlés et des pièces de réemploi) sont temporairement stockés sur site avant élimination. Les dommages matériels internes sont estimés à 15 000 euros. Une défaillance d'organisation est à l'origine de l'incendie (défaut de contrôle ? procédures / formations insuffisantes ?) : le poste d'oxycoupage n'aurait pas dû être utilisé dans l'atelier dépollution en présence de matières inflammables. Celui-ci est d'ailleurs normalement utilisé dans l'atelier "entretien mécanique" éloigné de l'atelier de dépollution. **▼** ■ □ □ □ □ N°41965 - 03/04/2012 - FRANCE - 56 - ETEL i □□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves La cuve de 3 m³ de gazole d'un bateau en cours de déconstruction laissée sur le pont du navire bascule, casse une bordée, créant une voie d'eau et provoquant une pollution de l'ETEL. Les pompiers sont alertés à 12h45 : un dispositif. comprenant 26 pompiers, 3 plongeurs et une cellule de dépollution, se met en place. L'hydrocarbure progresse en amont, mais les exploitations ostréicoles ne sont pas menacées grâce à l'installation rapide de près de 40 m de barrages flottants. Une société pompe près de 20 000 l d'eau de mer mêlée de fioul pour maintenir le bateau à flot. Les plongeurs colmatent la voie d'eau de 15 cm avec du ciment. Le maire, la gendarmerie et un responsable du port se sont rendus sur place. Une grue déposera le bateau à quai le 05/04 pour permettre son démantèlement. **■** ■ □ □ □ □ N°41927 - 27/03/2012 - FRANCE - 84 - MONTEUX i ■□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare, vers 1h30, sur un tas de déchets plastiques et métalliques entreposés sur 5 000 m² dans une casse automobile. La D942 est coupée et déviée dans les 2 sens de circulation à partir de 4h45 et la circulation € 000000 ferroviaire (marchandises uniquement) est interrompue au nord de l'intervention. Les 95 pompiers maîtrisent les flammes hautes de plus de 20 m avec 9 lances dont 2 sur échelle après 5 h d'intervention. Les carcasses de voitures (VHU) surchauffées ou enflammées sont enlevées à l'aide de grue pour être noyées ou refroidies.Un pompier blessé au genou est évacué sur un centre hospitalier. Les secours évaluent la quantité de déchets détruits à 10 000 m<sup>3</sup>.L'inspection des installations classées, ainsi que le service des eaux et milieux naturels se rendent sur les lieux. Ce dernier signale une suspicion de pollution de la nappe par infiltration des eaux d'extinction d'incendie pouvant contenir du benzène, du toluène... Des prélèvements sont effectués pour analyses. Selon l'enquête de la police scientifique. l'incendie est d'origine criminelle. Un autre incendie violent s'était délà produit sur le site le 07/05/2011 (ARIA 40283). **▼** ■ □ □ □ □ N°41813 - 23/02/2012 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE ₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Une bouteille de gaz (GPL ?) de 13 kg explose vers minuit dans le stockage à l'air libre d'une entreprise de récupération de métaux alors qu'elle est manipulée avec une grue. La projection de débris tue le grutier dans sa cabine. Un de ses collègues témoin de la scène est en état de choc. Le SAMU et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. La police effectue une enquête. M°41762 - 13/02/2012 - FRANCE - 28 - BONNEVAL E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 21h20 dans une casse automobile rassemblant 1 500 véhicules. Les flammes concernent 100 carcasses dépolluées et en menacent 1 000 autres en attente de traitement, ainsi qu'une déchetterie. Les 40 pompiers de plusieurs casernes maîtrisent le sinistre avec 4 lances à eau vers 22 h; les carcasses sont ensuite déplacées avec un engin de manutention du site pour éteindre le coeur de l'incendie. Les opérations de déblaiement se terminent à minuit. Aucune pollution extérieure n'est constatée, le site disposant d'un décanteur-déshuileur. Le

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 9

Un feu se déclare vers 8h20 sur une dizaine de véhicules non dépollués dans une casse automobile et se propage à

20/03/2008... L'exploitant suspecte un acte de malveillance ; la police effectue une enquête.

rendus sur place. Aucun chômage technique n'est envisagé.

N°41206 - 05/11/2011 - FRANCE - 59 - ANICHE E38.31 - Démantèlement d'épaves

maire, la gendarmerie, l'inspection des installations classées ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont

une haie de sapins. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10h20 avec 3 lances et refroidissent des bouteilles de GPL. Le site a connu plusieurs incendies les années précédentes : le 25/03/2010 (ARIA 38020), le 26/01/2009, le

	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
i	
<b>#</b> • • • • • • •	
† <b>6</b>	E38.31 - Démantèlement d'épaves  Une explosion non suivie de feu se produit à 10h40 sur la presse à ferrailles d'une entreprise de récupération de ferrailles et démantèlement d'épaves (VHU). L'opérateur, installé dans une grue mobile, saisit les ferrailles au grappin pour les introduire dans le bac de chargement (rampe inclinée) de la cisaille. Une porte hydraulique règle la longueur de la coupe puis les ferrailles sont cisaillées à froid par la descente d'une "guillotine". L'explosion s'est produite lors de cette opération, endommageant la cisaille (porte, coulisseaux de la "guillotine", ainsi qu'un pare-brise de la grue). Sous l'action des fortes chaleurs (30°C à 11 h), des vapeurs d'hydrocarbures contenues dans un fût en provenance d'une déchetterie se sont enflammées lors de la découpe à la cisaille (étincelles). Le fût métallique contenait d'autres ferrailles et la présence de traces d'hydrocarbures n'avait pas été décelée malgré les procédures internes de contrôle des matériaux à réception et avant enfournement de la cisaille. Le grutier, légèrement choqué, est transporté à l'hôpital pour examens ; il est arrêté 3 jours. La production de la machine est suspendue jusqu'à réparation, les ferrailles seront orientées vers un autre site du même exploitant. L'explosion souligne l'importance d'une vérification des volumes creux susceptibles de contenir des produits dangereux. L'explositant prévient l'émetteur des déchets et sensibilise à nouveau tout son personnel.
<b>2</b> 000000	N°40631 - 09/07/2011 - FRANCE - 77 - VARENNES-SUR-SEINE
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
<b>=</b>	N°40283 - 07/05/2011 - FRANCE - 84 - MONTEUX
i	E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 18 h sur un tas de 10 000 m³ de carcasses de voitures (VHU) non dépolluées dans un centre de récupération et de recyclage des métaux de 5 000 m²; des flammes de 30 m de haut et un important panache de fumée noire sont visibles. Les secours interrompent la circulation sur la D942. Plus de 120 pompiers protègent le broyeur à métaux, principal outil de travail, afin d'éviter la mise en chômage technique des 45 salariés ; des employés enlèvent des véhicules avec une grue. L'absence de vent permet d'éviter la propagation des flammes. Les pompiers éteignent l'incendie le lendemain matin avec 14 lances dont 2 sur échelle, malgré d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau, puis surveillent les lieux durant la journée. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur les lieux.
<b>=</b>	
	E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 19h50 sur des câbles électriques et se propage à un stock de 100 t de matières plastiques et
€	de métaux. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances dont 1 sur échelle. Aucun chômage technique n'est prévu.
<b>2</b> 000000	N°40380 - 14/02/2011 - FRANCE - 30 - BEAUCAIRE
<u>†</u> • • • • • • • •	E00.04 B/ (V) / II/
<b>♥</b> □□□□□□□	conteneur de type GRV de 1 m³ servant à transporter des écrans informatiques hors d'usages quand une dizaine de
	litres de liquide de type hydrocarbure s'en échappe et se déverse sur le sol. Il doit être hospitalisé pour examen en

□ Vers 9 n, un employe d'un centre de valorisation de decnets electriques et electronques (DEE) vidange un conteneur de type GRV de 1 m² servant à transporter des écrans informatiques hors d'usages quand une dizaine de litres de liquide de type hydrocarbure s'en échappe et se déverse sur le sol . Il doit être hospitalisé pour examen en raison de sa gêne respiratoire, un autre employé légèrement incommodé est examiné sur place par les services de secours arrivés sur place à 10 h. Les 50 employés de l'unité de démantèlement d'écrans sont évacués pour la journée pendant que le bâtiment est ventilé et le liquide au sol est pompé et absorbé. L'activité reprend le lendemain. D'après l'étiquette retrouvée sur le conteneur et après vérification auprès de la société expéditrice, ce liquide est de l'huile de Fusel (C5H12O, alcool isoamylique utilisé en agroalimentaire et en pharmacie, produit irritant et corrosif). La cause de l'accident est l'utilisation d'un conteneur à fond étanche non adapté au type de déchets

transportés. L'exploitant demande aux producteurs de ce type de déchets de les conditionner dans un contenant

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 10

grillagé avant envoi sur le site.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°40035 - 13/02/2011 - FRANCE - 21 - CHENOVE in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves A 15h15, une patrouille de police et des riverains signalent un incendie en extérieur chez un ferrailleur. Le sinistre concerne un tas de métaux broyés de 5 m<sup>3</sup>. Les pompiers, arrivés sur place à 15h30, arrosent le tas de déchets avec de l'eau. L'intervention s'achève à 19 h ; une société privée surveille le site pendant la nuit. Seul le bardage d'un bâtiment proche est légèrement endommagé. Les eaux d'extinction sont retenues dans le séparateur d'hydrocarbures (décanteur déshuileur) dont la vanne manuelle aval a été fermée par l'exploitant dès son arrivée sur le site. Après analyse, elles sont pompées puis traitées par une société spécialisée. Des anomalies sont relevées et devront faire l'objet d'améliorations de la part de l'exploitant : aucun moyen de détection incendie n'est prévu pour les stockages extérieurs, l'alerte est, de ce fait, donnée par les riverains une fois l'incendie déclaré. les secours n'ont pas accès à tous les points du dépôt (aménagement du site), ce qui handicape les conditions d'interventions. la borne incendie à l'entrée du site a été retirée, obligeant les secours à se raccorder à une autre borne à plus de 100 m. En avril 2010, des trayaux sur la clôture de l'entreprise avaient provoqué un violent incendie sur un tas de ferraille (ARIA 38109) **■** ■ □ □ □ □ □ N°39634 - 18/01/2011 - FRANCE - 59 - WATTRELOS # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 14 h dans l'atelier de déconstruction de véhicule de 120 m² d'une casse automobile abritant notamment des centaines de litres d'essence et de peinture. Les pompiers éteignent l'incendie en moins de 2 h avec 2 lances à eau et 1 lance à mousse. L'atelier est détruit ainsi qu'une voiture en cours de démantèlement (origine du sinistre ?). D'après l'exploitant, l'activité du site est impactée pour plusieurs semaines : 3 employés sont en chômage technique ■ □ □ □ □ □ N°39542 - 03/01/2011 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES Un incendie se déclare peu après minuit dans un bâtiment de 1 000 m² d'une casse automobile abritant des pièces mécaniques. Les pompiers déploient 4 lances à eau dont 2 sur échelles et refroidissent 2 bouteilles d'acétylène. Le bâtiment est détruit. 4 employés sont en chômage technique. Des rondes à 4 h et 7 h permettent l'extinction de fovers résiduels **■** □ □ □ □ □ N°39434 - 11/12/2010 - FRANCE - 28 - LUCE Dans la soirée, un feu se déclare dans une casse automobile de plus de 1 000 m². Des véhicules sont empilés sur 3 € □□□□□ niveaux et le bâtiment est attenant à un autre contenant des pneus ainsi qu'au parking d'une société de bus. Les pompiers déploient 4 lances à eau et 2 lances à mousse pour éteindre l'incendie. Les services du gaz et de l'électricité ainsi qu'un élu et la communauté d'agglomération se rendent sur place. Le réseau d'eau pluviale est surveillé et un captage d'eau est arrêté par précaution. Un employé est incommodé par les fumées et 60 véhicules sont brûlés. La cause de l'incendie n'est pas connue. Selon la presse, l'entreprise avait porté plainte en octobre à la suite de vols de moteurs, de boîtes de vitesse, de pots d'échappement et de batteries. ■ □ □ □ □ □ N°39452 - 10/12/2010 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare à 18 h dans un dépôt de pneus et de bus hors d'usage sur un site de démantèlement d'épayes. La combustion de pneus, de textile, de plastique et de métaux provoque une fumée noire. Une douzaine de pompiers € 000000 éteint l'incendie en 1h30. ■ □ □ □ □ □ □ N°39236 - 07/11/2010 - FRANCE - 48 - MARVEJOLS ₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 7 h dans une casse automobile et embrase 1 500 m³ de voitures compressées (VHU) ; le sinistre menace de se propager au bâtiment de stockage des pièces détachées et à la déchetterie municipale. Les pompiers déploient 6 lances à eau et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau en raison d'une fuite sur le réseau en centre-ville. Des moyens venus du CANTAL et de l'AVEYRON établissent une ligne d'alimentation d'1 km. Une pelleteuse déplace 2 000 m³ de carcasses non touchées. Une cellule dépollution installe des barrages afin de filtrer les eaux d'extinction. Lors de l'intervention, 2 pompiers se blessent légèrement. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur place. ■ □ □ □ □ □ N°39231 - 04/11/2010 - FRANCE - 67 - STRASBOURG № □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu vers 19 h dans une casse automobile se propage à une seconde casse le long de l'A 35. Les pompiers mettent en sécurité une bouteille d'argon (Ar) et une bouteille de monoxyde de carbone (CO). En tout, 25 véhicules sont détruits par les flammes.

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 11

Le réservoir de GPL d'un véhicule en cours de démantèlement prend feu et explose dans une casse automobile

vers 11h30. L'incendie se propage à plusieurs carcasses de véhicules sur 500 m² et 5 m de haut. Un important

panache de fumée se forme au début du sinistre mais ne menace pas la navigation aérienne de l'aéroport de

Lyon-Saint-Exupéry. Les pompiers évacuent 10 employés et en confinent 2 autres, un véhicule incendie de l'aéroport se rend sur place mais n'intervient pas. Les secours éteignent l'incendie à 14h30 et déblaient les lieux.

**▼** □ □ □ □ □ N°39064 - 07/10/2010 - FRANCE - 69 - GENAS E38.31 - Démantèlement d'épaves

· 000000

€ 000000

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

į.						
•	П	П	П	П	П	г

#### N°39034 - 30/09/2010 - FRANCE - 974 - SAINTE-MARIE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

Peu après minuit, un feu embrase 6 000 m² de véhicules à l'air libre dans une casse automobile, provoquant une épaisse fumée noire. Le sinistre menace une cuye de fioul de 1 000 l. Les secours rencontrent des difficultés pour accéder au site à cause du portail fermé puis pour l'alimentation en eau. Les pompiers déploient 7 lances à eau et évacuent les riverains. L'incendie dégage une forte chaleur et plusieurs explosions se font entendre. Le feu est éteint à 13h30. Un dispositif de surveillance est maintenu jusqu'au lendemain. Un hélicoptère de la gendarmerie réalise des prises de vue aériennes et des techniciens de l'identification criminelle effectuent des prélèvements. Aucune piste n'est privilégiée ; le site est régulièrement la cible de voleurs mais les caméras de surveillance ne montrent aucun mouvement suspect avant le départ de l'incendie. De plus, il semblerait qu'un chalumeau ait été utilisé la journée précédente pour la découpe de métaux. Environ 400 épaves, d'une valeur de 800 à 2 000 € chacune, sont détruites ainsi que 6 camions et 6 engins de manutention et de levage. Les ateliers et bâtiments administratifs ne sont pas touchés et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement se rend sur place pour prévenir toute risque de pollution lié aux écoulements d'eaux d'extinction et d'hydrocarbures.

m			Г

#### N°38989 - 18/09/2010 - FRANCE - 68 - ILLZACH

F38 31 - Démantèlement d'énaves

Alors qu'ils volent des pièces automobiles, 2 individus mettent le feu vers 16h45 dans une casse automobile. Les flammes se propagent dans un stock de 800 véhicules (450 t) entassés sur 1 000 m²; une importante colonne de fumée noire se dégage. La circulation est interrompue sur la ligne ferroviaire proche et les participants d'un tournoi de pétanque à 300 m sont évacués. 70 pompiers éteignent l'incendie le 19/09 au matin avec 5 lances dont 1 canon. Le bassin de rétention contenant 900 m<sup>3</sup> d'eau polluée par les plastiques brûlés risque de déborder et polluer le RHIN : des prélèvements sont effectués. Le confinement du site s'est avéré insuffisant , une partie des eaux d'extinction se s'est dirigée vers le canal du RHÔNE au RHIN par gravité.Les 2 individus sont jugés en comparution immédiate et sont condamnés à 2 mois de prison ferme pour l'un et 100 jours de travaux d'intérêt général pour

≝			
į.			

#### N°38884 - 02/09/2010 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES

E38.31 - Démantèlement d'épaves

900000

Un feu touche 6 véhicules légers et 3 utilitaires dans une casse automobile. Le sinistre se propage à 2 utilitaires et 1 véhicule léger d'une entreprise de rénovation voisine. Les pompiers utilisent 1 lance à eau pour éteindre l'incendie dans la casse et 2 pour l'entreprise de rénovation. Du chômage technique est possible pour 2 à 3 employés de cette entreprise à la suite de la destruction de leur matériel de travail.



# **■** □ □ □ □ □ N°39097 - 05/08/2010 - FRANCE - 33 - LE PIAN-MEDOC

i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Un feu se déclare vers 12 h sur 100 m<sup>3</sup> de métaux et de véhicules compactés dans un établissement de recyclage de métaux. Le feu se propage à l'environnement via un chenal d'évacuation des fluides. Les 36 pompiers circonscrivent l'incendie à 13h30 et l'éteignent à 15 h avec 5 lances à eau. La colonne de fumée noire est visible à 80 km.Le feu aurait été causé par une étincelle qui aurait enflammé des résidus d'hydrocarbures et des pneus lors de la manipulation d'une épave.



### ■ □ □ □ □ □ □ N°38673 - 21/07/2010 - FRANCE - 79 - NIORT

Un feu se déclare sur un site de transit, tri et traitement de déchets industriels banals et de véhicules vers 19 h; 2 000 m³ de déchets sont pris dans l'incendie attisé par le fort vent qui souffle en début de soirée, provoquant une colonne de fumée noire visible du centre-ville. Un important dispositif de 90 pompiers est mobilisé, 10 lances sont mises en place. Le sinistre, poussé par le vent, menace de se propager à un garage voisin : les sapins entre les 2 entreprises sont embrasés. Les services de l'eau et la Croix-Rouge se rendent sur les lieux. La police barre les routes, certains tuyaux des secours ayant éclaté suite au passage de véhicules. Une cellule risque chimique est mise en place pour s'assurer de la non toxicité des fumées, obturer les canalisations du site et installer un système de recyclage des eaux d'extinction. A 23H, les pompiers décident d'utiliser massivement de la mousse (3000 I d'émulseurs) pour asperger les carcasses automobiles présentes sur le site et imprégnées d'hydrocarbures, car elles représentent un risque de foyers inaccessibles. Parallèlement, ces carcasses sont enlevées au fur et à mesure à la grue. A 1h30, une relève de 30 hommes est effectuée. Le dispositif est allégé à 01h car l'intensité du sinistre diminue. Dans la matinée, seules 2 lances sont en oeuvre par intermittence lors du déblaiement par 2 grues de l'entreprise. Une relève de 22 hommes est prévue l'après-midi. Les secours prennent en charge 1 employé légèrement intoxiqué. Le dispositif est à nouveau allégé et relevé.Le surlendemain de l'accident, les opérations de noyage des foyers résiduels et de déblaiement continue pendant 48h, le dernier "secteur chaud" s'étend alors sur 300 m². Le travail des équipes est facilité par la pluie. Des rondes sont effectuées jusqu'à 4 jours après l'accident.L'outil de travail n'est pas affecté mais une partie du stock de déchets est détruite. L'exploitant profitera de la baisse d'activité du mois d'août pour se réorganiser. En outre, il a le projet de transférer son activité sur un nouveau site de 40 ha au lieu de 2,3 ha actuellement. Une enquête de police est effectuée. Il semblerait que le feu se soit déclaré à cause d'une fermentation, même si dans un premier temps l'hypothèse du pot d'échappement d'une grue avait été émise.Le site avait déjà été victime de 2 incendies depuis 2006, dont un de grande ampleur un peu plus d'un an avant et qui avait mobilisé les pompiers pendant 9 jours. Avant le sinistre de 2009, les voisins avaient adressé une pétition à la préfecture au sujet de la poussière émise par le site. Des élus saisissent la préfecture afin de s'assurer que la réglementation a été respectée.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°39624 - 20/07/2010 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE in \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Sur un site de démantèlement d'épaves, un broyeur est arrêté pour une maintenance bisannuelle consistant en un remplacement d'un roulement usé de la turbine. L'opération nécessitant le chalumage de pièces de la turbine afin de démonter le roulement, l'exploitant établit un permis de feu. Le risque incendie n'est pas identifié, mais un robinet d'incendie armé (RIA) est tout de même mis en place comme moyen de première intervention. Lors du chalumage avec un "chauffeur", une étincelle remonte dans la cheminée par un appel d'air causé par le vent et l'ouverture de la turbine, et v enflamme les poussières sèches. Des flammes se forment et une fumée noire est émise. Un opérateur actionne le RIA et éteint le départ de feu ; les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin de confinement. Seule la sonde de débit de fumées de la cheminée est endommagée. L'inspection des installations classées n'est informée de l'incident que le lendemain ; elle se rend sur place le 23/07. L'exploitant insérera dans son quide d'urgence une procédure sur l'information de l'inspection et rédigera un mode opératoire spécifique à l'opération de maintenance en cause, comprenant notamment un désencrassage préalable de la cheminée et son arrosage par le haut pendant le chalumage ■ □ □ □ □ □ N°38569 - 05/07/2010 - FRANCE - 13 - MARSEILLE # 

E38.31 - Démantèlement d'épaves A 14h50, un feu se déclare dans une zone de 1 500 m² à l'air libre sur un site de démantèlement d'épaves : 250 m² de métal et de pneus sont touchés. Des flammes de 15 m sont observables et un important panache de fumée touche les quartiers Nord de la ville. Lors de l'intervention, 2 marins-pompiers sont victimes d'un coup de chaleur. Le feu est éteint vers 17h, les opérations de déblaiement et de noyage débutent. ■ □ □ □ □ □ N°38460 - 17/06/2010 - FRANCE - 92 - BAGNEUX № □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 9h45 dans une casse automobile le long d'une voie ferrée. L'incendie intéresse 300 m² de carcasses de véhicules et des pneus, provoquant une épaisse fumée noire visible à plusieurs km. Le sinistre risque de se propager à un pavillon, un entrepôt et un garage. Les services de secours dépêchent 105 pompiers et 31 véhicules de 14 centres de secours sur les lieux. Une quinzaine de personnes est évacuée. Les services des eaux. des égouts, la préfecture, la municipalité et l'inspection des IC sont informés. Malgré des difficultés d'alimentation, 10 lances dont 1 canon et 1 sur bras élévateur sont déployées. La préfecture réquisitionne une pelle hydraulique pour déblayer les carcasses, l'extinction s'effectuant simultanément. Le feu est éteint à 13h45. Le laboratoire central de la préfecture de police de Paris se rend sur les lieux pour déterminer l'origine du sinistre. ■ □ □ □ □ □ □ N°39506 - 12/06/2010 - FRANCE - 54 - TOUL # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Vers 2h45, un incendie d'origine criminelle se déclare dans un stock de véhicules hors d'usage (VHU) dépollués et démontés. Les pompiers se rendent sur les lieux et se branchent sur la borne à incendie dans la rue. Vers 4 h, l'incendie est circonscrit à une partie du stock mais l'approvisionnement en eau défaille, conduisant à une reprise du feu. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin de rétention de 320 m³; toutefois, elles ne sont pas réutilisées pour suppléer à la défaillance du réseau, les matières en suspension présentes risquant d'endommager les pompes des pompiers. Des tuyaux sont alors déployés sur 5 km pour pomper directement l'eau de la MOSELLE et permettre l'extinction définitive du sinistre, qui a détruit la totalité du stock de VHU. Les conséquences économiques sont évaluées à 800 000 euros. L'inadaptation du dispositif de lutte contre l'incendie de la zone industrielle est constatée en présence du sous-préfet de Toul. Des mesures de protections complémentaires sont mises en place, dont l'installation d'un dispositif de filtration et de pompage au niveau du bassin de rétention des eaux d'incendie pour permettre aux pompiers de s'y raccorder en cas de nécessité. ■ □ □ □ □ □ N°38363 - 05/06/2010 - FRANCE - 44 - NANTES # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare dans une casse automobile spécialisée dans la dépollution et le broyage de voitures. Il concerne 6 000 m² de carcasses de véhicules (VHU) et menace de se propager à 2 bâtiments qui abritent respectivement une et la composition de carcasses de venicules (virio) et monace de se propager de 2 comment que de la composition della composition de la co dans le centre-ville de Nantes. Les 80 pompiers présents déploient 6 lances ; le service des égouts et un représentant de l'agglomération sont sur les lieux. Un poste de soutien sanitaire est activé par le médecin d'astreinte départemental pour les secours. Le feu est éteint vers 23h30 puis déblayé. Une ronde de surveillance est organisée le lendemain à 6h30 ; aucune reprise n'est alors relevée. Selon le responsable du site, l'incendie serait d'origine ☑ □ □ □ □ □ N°38202 - 13/05/2010 - FRANCE - 44 - MONTOIR-DE-BRETAGNE E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans la nuit, un incendie se déclare sur un site de tri, transit et de traitement de déchets. Un bâtiment de 800 m² abritant des particules fines de caoutchouc et des métaux est en flammes. L'incendie se propage via les bandes transporteuses à un bâtiment voisin de 3 000 m² dont l'activité est le broyage et compactage de véhicules hors d'usage. Le feu est maitrisé à l'aide de 5 lances malgré la défaillance du réseau d'incendie de l'établissement. Les

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 13

l'incendie. L'origine de l'incendie est inconnue.

secours évacuent le stock de particules de caoutchouc pour réaliser son extinction à l'air libre. Il n'y a pas de risque

de chômage technique. Des rondes sont effectuées jusqu'au lendemain matin pour s'assurer de la non-reprise de

	N. J. W. C. J. C. O.
2007	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
₹	E38.31 - Démantèlement d'épaves
<b>E</b> 000000	N°38042 - 29/03/2010 - FRANCE - 78 - LIMAY
<b>† ■■</b> ■ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	E38.31 - Démantélement d'épaves Des fumées provenant d'une entreprise de recyclage de métaux intoxiquent des lycéens ; 10 d'entre eux se plaignent de légers maux de tête. Après un contrôle par l'équipe médicale de secours, 4 personnes sont transportées au centre hospitalier pour une auscultation.
∄ † • €	E38.31 - Démantèlement d'épaves
<b>3</b> 000000	N°37988 - 17/03/2010 - FRANCE - 50 - PIROU
† ■□□□□□□ ♥□□□□□□□ €□□□□□□□	E00.04 B/ 171 / 11/
<b>=</b>	
† □□□□□□□ <b>*</b> □□□□□□□	the feet and delegation and 40 hours on standards on otherwise blanca and described above on the blanca and de
<b>∃</b>	E38.31 - Démantèlement d'épaves
# <b>6</b> 00000	N°37618 - 18/12/2009 - FRANCE - 64 - SAINT-PIERRE-D'IRUBE E38.31 - Démantèlement d'épaves

**∳ ■ ■** □ □

Un feu se déclare vers 8h15 dans un bâtiment d'une entreprise de démantèlement de motos et de vente de pièces P ---détachées d'occasion de 800 m². Les pompiers préservent des flammes un atelier de carrosserie mitoyen et maîtrisent le sinistre vers 9h30 avec 5 lances à débit variable, dont 2 sur échelles et une lance canon à mousse. Les foyers résiduels sont éteints en fin de matinée, puis une surveillance des lieux est mise en place jusqu'en fin de journée. Le bâtiment et 200 motos sont détruits ; les dommages matériels sont évalués à 150 Keuros. La mairie met en place un périmètre de sécurité autour du bâtiment pour prévenir les risques liés à un éventuel effondrement des ruines. Les 6 employés de l'établissement sinistré et les 4 salariés de la carrosserie voisine pourraient être en chômage technique. Un appareil de chauffage au fioul venant d'être mis en marche pourrait être à l'origine du sinistre.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°37441 - 03/11/2009 - FRANCE - 91 - CHAMPLAN in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de démantèlement de véhicules, un feu se déclare vers 19 h sur un compacteur automobile et se propage à un bâtiment contigu désaffecté de 300 m² avec 2 étages. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à eau et à mousse puis effectuent des travaux de déblaiement et déplacent les épaves brûlées à l'aide d'une grue pour éteindre les foyers résiduels. Une capacité de gaz fuyarde et exposée au feu ayant été découverte durant les déblais, les pompiers évacuent le site après avoir mis en place une lance crapaud pour achever l'extinction et une lance de 250 l/min sans personnel pour le refroidissement de la capacité. Une surveillance des lieux est maintenue durant le reste de la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain dans la matinée. ■ □ □ □ □ □ N°36931 - 10/09/2009 - FRANCE - 14 - CARPIQUET ₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un employé d'une casse automobile ramène de chez lui 10 munitions de 2 cm de diamètre datant de la 2nde querre mondiale. Il en neutralise et démonte 5 avec un étau et une perceuse, mais la 6ème explose vers 9h20 ; l'employé grièvement blessé et hospitalisé, décèdera dans l'après-midi. La toiture en tôle de l'atelier est endommagée. Les services de déminage interviennent pour éliminer le reste des munitions. **▼** □ □ □ □ □ □ N°36739 - 28/08/2009 - FRANCE - 11 - MONTREDON-DES-CORBIERES # \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de démantèlement d'épaves sans gardiennage nocturne, un feu se déclare vers 6h30 sur un stock de 82 véhicules hors d'usage dépollués en attente d'évacuation dans une unité de broyage à l'étranger. Stock de 62 venicules nors à usage dépondes en autorne d'ordissant la mousse en 2 h malgré un fort vent et protègent des flammes les bâtiments du site ; 2 bouteilles d'acétylène découvertes près du sinistre sont refroidies dans une poubelle remplie d'eau. L'intervention des secours s'achève à 11 h. Aucun blessé n'est à déplorer : outre les 82 carcasses incendiées, qui ont été évacuées comme initialement prévu, une voiture de l'entreprise stationnée à proximité est détruite. Une partie des sols souillés par les eaux d'extinction est décapée ; un tiers expert réalise une étude de sols après travaux. L'exploitant met en place un raccord pompier accessible et adapté sur sa réserve incendie de 20 m³ et installe un réservoir complémentaire d'eau : il évacue du site les bouteilles de gaz non-inertées et arrête ce type d'approvisionnement. Selon la presse, un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre : des enquêtes sont effectuées pour déterminer les causes de l'incendie. ■ □ □ □ □ □ N°36729 - 23/08/2009 - FRANCE - 59 - SAINT-POL-SUR-MER # ==== E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 18h30 dans une casse automobile abandonnée de 800 m², envahie par les broussailles et iouxtant une voie ferrée. L'incendie émet un important nuage de fumée noire qui perturbe la circulation sur une route € 000000 voisine. La circulation routière et l'alimentation électrique de la ligne ferroviaire sont interrompues. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 avec 3 lances à débit variable et 1 lance canon puis maintiennent en place une surveillance des lieux. ■ □ □ □ □ □ N°36695 - 17/08/2009 - FRANCE - 02 - SAINT-QUENTIN in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans un centre de tri de déchets non dangereux (déchets industriels banals), un feu se déclare vers 4h50 dans un bâtiment de 5 000 m² stockant notamment des mousses plastiques, et se propage à d'autres bâtiments et à 2 aires de stockage de 5 000 m²; des explosions sont entendues. Une cuve de 5 m³ de fioul et des bouteilles d'acétylène et d'oxygène sont présentes. Un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Le trafic ferroviaire est interrompu et les secours demandent aux riverains de rester confinés chez eux. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 9 h avec 5 lances à débit variable dont 1 sur échelle et 2 lances canon. L'inspection des installations classées, le sous-préfet et un élu se rendent sur place. Les eaux d'extinction sont récupérées et dirigées vers une station d'épuration. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre. Un incendie dû à une négligence d'un client avait eu lieu en Janvier 2009 (ARIA 36095) et l'exploitant n'avait pas réduit sa capacité de stockage, ni créée un 2ème accès comme demandée par l'inspection des Installations classées après l'incendie. **▼** □ □ □ □ □ □ N°36681 - 07/08/2009 - FRANCE - 57 - ILLANGE Un feu se déclare sur un tas de carcasses de véhicules de 70 m² dans une entreprise de récupération de métaux recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable puis effectuent des travaux de € □□□□□□ déblaiement et refroidissent les ferrailles. Aucun blessé n'est à déplorer. ■ □ □ □ □ □ N°36678 - 06/08/2009 - FRANCE - 78 - MAGNY-LES-HAMEAUX in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 15h30 dans une entreprise de démantèlement d'épaves. La soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre avec 3 grosses lances et 2 petites. L'incendie est éteint vers 17h30 ; 20 véhicules ont été brûlés. Une partie des eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement sur le site s'est écoulée dans le réseau des eaux pluviales après débordement de la rétention.

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 15

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017		
₩	N°36615 - 25/07/2009 - FRANCE - 71 - SAINT-MARCEL E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu émettant une importante fumée se déclare, un samedi vers 16h45, sur un tas d'épaves dépolluées de 650 m² dans une entreprise de démantèlement de véhicules. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances à débit variable et protègent des flammes des véhicules non-dépollués et un stockage d'huile ; un pompier légèrement blessé est soigné sur place. L'incendie est éteint vers 21 h ; les eaux d'extinction ont été contenues dans une rétention sur le site. Une surveillance est maintenue sur le site durant la nuit. Le maire, la gendarmerie et le service des eaux se sont rendus sur les lieux.	
₹	N°36576 - 15/07/2009 - FRANCE - 27 - SAUSSAY-LA-CAMPAGNE E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de démantèlement de véhicules, un feu se déclare vers 15 h sur des épaves dépolluées et se propage à un bâtiment. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 17 employés d'un silo de céréales jouxtant le site. L'incendie émet un important nuage de fumées visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance canon et 7 lances à débit variable de 500 l/min ; les eaux d'extinction sont collectées dans des bassins de rétention de l'établissement. Les secours effectuent trois rondes de surveillance durant la nuit ; leur intervention s'achève à 7 h. Des travaux avec un chalumeau seraient à l'origine de l'incendie. La gendarmerie effectue une enquête.	
i □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°36507 - 09/07/2009 - FRANCE - 33 - IZON E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 21h30 sur un stockage de 300 t de ferrailles et de véhicules dépollués hors d'usage dans une entreprise de récupération de métaux. L'incendie émet un important nuage de fumées qui atteint la ligne ferroviaire Paris-bordeaux ; le centre opérationnel de gestion du trafic est alerté. Les pompiers, aidés par le personnel de l'établissement qui déplacent les ferrailles avec une pelle mécanique, évitent la propagation de l'incendie à un stock voisin de 1 500 t et maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable et une lance canon vers 2 h. L'intervention des secours s'achève le lendemain à 12 h après une ronde de surveillance où aucun point chaud n'est détecté.	
₩	E38.31 - Démantèlement d'épaves	
₩	N°37429 - 07/07/2009 - FRANCE - 50 - VALOGNES E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de démantèlement de véhicules hors d'usage, un feu se déclare vers 11h45 sur des épaves stockées en bordure de la RN 13. Une voie de circulation est neutralisée durant l'intervention des pompiers. L'inspection des installations classées effectue une enquête pour déterminer l'origine et les circonstances de l'accident.	
<b>∃</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □		
# 000000 • 000000	N°36282 - 13/06/2009 - FRANCE - 84 - ORANGE E38.31 - Démantélement d'épaves Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare dans une entreprise de démantèlement d'épaves stockant 1	

Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare dans une entreprise de démantèlement d'épaves stockant 1 400 véhicules hors d'usage sur 2,5 ha ; un automobiliste donne l'alerte vers 4h30. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre : 80 pompiers, 6 fourgons pompe, 8 camions-citernes... Les secours sont confrontés à des difficultés d'accès aux foyers ; les employés du site dégagent des voies de passage suffisamment larges pour que les véhicules de secours puissent encercler l'incendie. Une noria de camions-citernes est également mise en place pour assurer une alimentation suffisante en eau d'extinction. L'incendie est maîtrisé en 2 h avec 4 lances à débit variable ; 500 épaves de véhicules ont brûlées. L'intervention des secours s'achève en milieu de matinée, les pompiers effectuant une ronde en fin d'après-midi. Selon l'exploitant, l'accident serait d'origine criminelle. La police effectue une enquête.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°36622 - 27/05/2009 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE Un feu se déclare dans des tas de résidus de broyage d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le directeur de l'établissement et les secours sont alertés vers 5 h par le gardien du site qui apercoit des fumées importantes émanant de ces stockages. L'incendie est maîtrisé vers 7 h par les pompiers. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement de 300 m³, après fermeture de la vanne de barrage sur le réseau d'évacuation, sont pompées par une entreprise spécialisée pour être traitées ; les canalisations et le bassin sont ensuite rincés et une analyse est effectuée pour s'assurer de l'absence de pollution résiduelle. Les eaux d'extinction évacuées du site avant fermeture de la vanne se sont écoulées dans un fossé sur une vingtaine de mètres. Aucun dommage humain et matériel n'est à déplorer. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre ; une enquête est effectuée. A la suite de l'incendie, l'exploitant prend les mesures suivantes : gardiennage permanent du site avec une surveillance par caméras, évacuation des tas excédentaires de résidus de broyage, limitation de la quantité de résidus stockés et espacement des tas d'au moins 3 m. ajout d'une cuye d'eau incendie de 80 m<sup>3</sup> et acquisition de tuyaux incendie supplémentaires, mise en place d'exercices réguliers d'intervention avec le personnel. Le séparateur d'hydrocarbures a également été curé et nettoyé et une clôture a été mise en place autour du bassin de confinement des eaux. **▼** □ □ □ □ □ N°36133 - 26/04/2009 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS n □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 18h30 sur des carcasses de véhicules dans une entreprise de démantèlement d'épaves. Le trafic ferroviaire est interrompu sur l'axe Bâle-Strasbourg jusqu'à 19h20. L'intervention des pompiers s'achève vers € 000000 20 h ■ □ □ □ □ □ □ N°36131 - 25/04/2009 - FRANCE - 92 - BAGNEUX ₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 1h50 dans un bâtiment de 700 m² à usage de dépôt de carrosserie ; 1 personne est blessée. Les services techniques du gaz et de l'électricité se rendent sur place. Plus de 70 pompiers éteignent l'incendie vers € 000000 6h40 avec 6 lances dont 2 sur échelle et déblaient les lieux. **▼** □ □ □ □ □ N°36123 - 22/04/2009 - FRANCE - 86 - COULOMBIERS in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 7 h sur un tas extérieur de résidus de broyage automobile de 80 m³ (mousse, caoutchouc...) dans une entreprise de recyclage des métaux ; une épaisse fumée se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie € 000000 avec 2 lances à débit variable alimentées sur la réserve d'eau de l'établissement. Les eaux d'extinction sont récupérées dans les rétentions du site. L'intervention des secours s'achève vers 9 h. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux ■ □ □ □ □ □ N°35995 - 19/03/2009 - FRANCE - 74 - GROISY # ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques, un feu se déclare vers 16 h sur le tableau électrique d'une presse et se propage au mécanisme hydraulique ; 1 employé brûlé à l'avant-bras est conduit à l'hôpital. Les € 000000 pompiers éteignent l'incendie avec une lance à débit variable de 500 l/min et 2 lances à mousse. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bassin de confinement sur le site. Aucune fuite n'est constatée sur la cuve de 6 000 I d'huile hydraulique ni sur celle de 10 000 I d'huile de vidange.

■ □ □ □ □ □ □ N°35909 - 23/02/2009 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 23h45 sur un tas de "platinage" (agglomérat de ferrailles légères et d'impuretés) de 400 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 € 000000 lances à débit variable (3 x 1 000 l/min + 2 x 600 l/min) et 2 canons de 2 000 l/min et évitent sa propagation au broyeur et à un stock de pneus usagés de 150 m². Les travaux de déblaiement sont effectués avec des engins de levage et des grues de l'entreprise. Les eaux d'extinction ont été collectées dans les 2 bassins de rétention du site. L'intervention des secours s'achève vers 6 h. Selon la presse, l'incendie serait d'origine accidentelle.

**▼** □ □ □ □ □ N°35243 - 22/02/2009 - FRANCE - 21 - CHAMBLANC

in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Deux départs de feu embrasent vers 6h30 une quarantaine de véhicules dans une casse automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. Outre la guarantaine de carcasses impliquée. € 000000 l'incendie endommage une grue à grappin, un camion plateau et 2 voitures. L'intervention des secours s'achève vers

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 17

	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
₩	N°36095 - 29/01/2009 - FRANCE - 02 - SAINT-QUENTIN  E38.31 - Démantèlement d'épaves  Dans une entreprise de démantèlement d'épaves, un feu se déclare vers 19 h dans une benne de déchets provenant d'une usine de fabrication de textiles. Les pompiers maîtrisent le risque de propagation et éteignent l'incendie des déchets se trouvant sur une dalle étanche. Les eaux d'extinction ne sont pas confinées. Elles by-passent le déshuileur et le bassin mais parviennent au réseau d'eaux usées par un regard. L'incendie proviendrait d'une benne récemment déchargée sur le site. Cette benne proviendrait d'une société qui ne respecterait pas les dispositions de son arrêté préfectoral d'exploiter en termes de quantité de déchets stockés, de hauteur de stockage et de propreté. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant la justification du curage de son déshuileur-débourdeur, le retour sous 3 mois à un niveau de stock tel que prescrit dans son arrêté préfectoral d'exploiter et la mise en place du confinement des eaux d'extinction tels que prescrit. Elle demande également de proposer des solutions techniques pour éviter le renouvellement de ce type de départ de feu (contrôle à l'admission par caméra infrarouge par exemple), de sensibiliser les chauffeurs de la société et le personnel chargé de l'exploitation et de proposer des solutions de création de box béton pour éviter ainsi la propagation d'un sinistre à l'ensemble des tas de déchets.
<b>∄</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°35585 - 16/12/2008 - FRANCE - 21 - NOGENT-LES-MONTBARD E38.31 - Démantèlement d'épaves Le dèversement accidentel de 40 i de gazole dans une casse automobile pollue La BRENNE. Les pompiers mettent en place un barrage et épandent des produits absorbants sur la rivière ; une ronde est effectuée le lendemain. Un élu de la municipalité et le président de la fédération de pêche se sont rendus sur place.
■	N°35424 - 01/11/2008 - FRANCE - 64 - HENDAYE  E38.31 - Démantèlement d'épaves Un incendie embrase vers 5h45 une dizaine de voitures dans une entreprise de recyclage de véhicules. Les pompiers éteignent l'incendie à 6h30 avec 2 lances et évitent sa propagation à un bâtiment voisin. Une surveillance des lieux est mise en place. L'intervention des secours s'achève vers 8 h. Aucune pollution par les eaux d'extinction n'est signalée.
<b>≅</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	E38.31 - Démantèlement d'épaves
<b>∄</b> ■ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°35000 - 07/08/2008 - FRANCE - 86 - CHATELLERAULT E38.31 - Démantèlement d'épaves Un rejet d'hydrocarbures provenant d'une entreprise de recyclage de matières métalliques pollue le VAUX. Les pompiers mettent en place un barrage flottant et épandent des produits absorbants sur la rivière. Les communes riveraines du cours d'eau, situées en aval des irisations, sont alertées. Un dysfonctionnement du décanteur déshuileur est à l'origine du rejet.
₫	N°35230 - 24/07/2008 - FRANCE - 60 - CLAIROIX  E38.31 - Démantèlement d'épaves  Un feu se déclare vers 20 h dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Des riverains apercevant une épaisse fumée noire alertent les secours. A leur arrivée, les pompiers n'ont pas à intervenir, l'incendie ayant été éteint par le personnel de l'établissement avec 2 petites lances. Après un sinistre survenu en mai 2006 (ARIA 32122), l'exploitant avait amélioré la protection incendie de son site et fait former son personnel aux interventions en cas de sinistre.

■ □ □ □ □ □ □ N°34876 - 15/07/2008 - FRANCE - 39 - EVANS

₱ □ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves

· 000000 € 000000

Un feu se déclare vers 14h30 sur un tas de "platinage" de 80 t (ferrailles en mélange comprenant 20 véhicules hors d'usage dépollués) dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie à 17h15 avec 4 lances à débit variable (3 x 500 l/min + 1 x 250 l/min). Les eaux d'extinction sont contenues sur le site par fermeture de la vanne du débourbeur-déshuileur de l'établissement ; les boues du décanteur sont pompées et éliminées par une entreprise spécialisée. Un liquide inflammable répandu sur le sol et provenant d'un bidon ou d'une tondeuse, serait à l'origine de sinistre qui s'est déclaré lorsque le grutier a nettoyé la dalle en béton à l'aide du grappin (étincelles). L'exploitant complète ses moyens de lutte contre l'incendie pour permettre une intervention plus rapide des services de secours.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **璽 ■ □ □ □ □ □ N°36274 - 08/07/2008 - FRANCE - 77 - ESMANS** in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Une explosion se produit vers 16h30 dans le broyeur de véhicules hors d'usages (VHU) d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le chargement par le grutier d'un VHU contenant un réservoir de GPL est à l'origine de la déflagration durant le broyage de l'épave. Aucun blessé n'est à déplorer mais une grille de protection, une vitre blindée du poste de commande, le convoyeur à bandes et des boîtiers électriques et mécaniques du broyeur sont endommagés : 10 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels sont estimés à 30 Keuros. A la suite de l'accident, l'exploitant prend plusieurs mesures : rédaction et affichages de consignes de sécurité et d'exploitation notamment pour l'installation de broyage de VHU, mise en place d'une formation du personnel pour le tri des matières entrantes et affichage à l'entrée du site des contrôles à effectuer par les fournisseurs extérieurs sur leurs livraisons **翌** □ □ □ □ □ □ N°34814 - 05/07/2008 - FRANCE - 33 - SAUCATS ₱ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 4 h dans une casse automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable et une lance à mousse. Aucun blessé n'est à déplorer mais 70 carcasses de voitures et fourgonnettes sont € 000000 **■** □ □ □ □ □ N°34770 - 28/06/2008 - FRANCE - 77 - ESMANS in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un incendie émettant une importante fumée embrase vers 4 h un stock de 1 000 t de ferrailles dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 7 lances à débit variable à partir de camions citernes incendie en raison de difficultés d'alimentation en eau sur le site. Durant l'intervention des secours. l'alimentation électrique d'une ligne de 63 000 volts a été interrompue par les services compétents, sans incidence cependant pour les abonnés. Aucun blessé n'est à déplorer. **▼** □ □ □ □ □ N°34772 - 27/06/2008 - FRANCE - 59 - SAINT-POL-SUR-MER in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 16h30 sur des pneumatiques, des caravanes et divers matériaux dans une casse automobile. Un périmètre de sécurité est mis en place en raison de la présence d'une cuve d'hydrocarbure de 300 l € 000000 et de bouteilles de gaz éparses. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable et 1 lance à mousse en phase déblai. Aucun blessé n'est à déplorer. ■ □ □ □ □ □ N°34699 - 09/06/2008 - FRANCE - 66 - POLLESTRES ₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment de stockage de 800 m² abritant des carburants, de l'huile, des pièces détachées et des pneus : 9 employés sont évacués. L'incendie qui émet d'importantes fumées se propage sur une trentaine d'épayes non-dépollués à l'extérieur du local. Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances à débit variable de 250 l/min pour maîtriser le sinistre et 2 chariots élévateurs sont utilisés pour déplacer des épaves. Un pompier légèrement brûlé est conduit à l'hôpital. Une surveillance du site est mise en place durant la nuit. Le bâtiment et 30 épaves sont détruits ; les dommages matériels sont estimés à 250 k euros. Les 9 salariés sont en chômage technique. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux. M 034604 - 27/05/2008 - FRANCE - 38 - SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL ₱ □ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 13h30 dans une casse automobile contenant 300 véhicules. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14h30 avec 2 lances à débit variable aidés par l'exploitant qui déplace des véhicules avec un chariot élévateur pour "faire la part du feu" : 12 voitures sont détruites. L'intervention des secours s'achève vers 15h15. **▼** ■ □ □ □ □ □ N°34466 - 19/04/2008 - FRANCE - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 21 h dans une entreprise de récupération et négoce de métaux au niveau des poids-lourds stationnés sur le parking de l'entreprise. L'incendie se propage à une baraque de chantier et à un dépôt de déchets € 000000 dangereux (filtres à huile, solvants, huiles, carburant...) entreposés sur rétention sous un auvent. La soixantaine de pompiers mobilisés éteint l'incendie à 23h30 et évitent sa propagation au bâtiment administratif et à la station de distribution de carburant. Aucun blessé n'est à déplorer mais une dizaine de camions est détruit. Aucune pollution n'est signalée. Un acte de malveillance est suspecté ; la police effectue une enquête. L'exploitant doit transmettre à l'Inspection de Installations Classées un rapport d'accident ainsi que les bordereaux de suivi des déchets générés par l'incendie. **▼** □ □ □ □ □ N°34452 - 14/04/2008 - FRANCE - 13 - MARSEILLE □□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans le 10ème arrondissement de MARSEILLE, un feu se déclare vers 20 h sur le stock de câbles électriques de 150 m² d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. La combustion des gaines plastiques

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 19

début de matinée.

provoque un important dégagement de fumées. Les pompiers mettent en oeuvre 6 lances à débit variable, 2 canons

et 2 lances à mousse pour maîtriser le sinistre. L'incendie est éteint vers 2h30 puis les secours procèdent au novage

du tas et effectuent les travaux de déblaiement avec une tractopelle. Des rondes de surveillance sont réalisées en

	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
₩	N°34296 - 02/03/2008 - FRANCE - 13 - MARIGNANE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 13 h sur un stock de véhicules compactés dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie en 6 h avec 4 lances à débit variable et 2 lances canon. L'intervention des secours s'achève vers 20 h. Des rondes de surveillance sont effectuées durant la nuit. Les autorités municipales et la police se sont rendues sur les lieux.
₫	N°34145 - 23/01/2008 - FRANCE - 77 - SOIGNOLLES-EN-BRIE E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans un centre de tri de déchets industriels banals (DIB), l'alarme d'un portique de détection radioactive se déclenche au passage d'une benne de déchets. Trois éléments radioactifs sont isolés (2 détecteurs de fumées et une rondelle métallique). Des mesures laissent apparaître une activité de 23 micro sievert/h. Ces éléments sont stockés dans une caisse plastique et isolés dans un lieu sécurisé.
÷	Un incendie se déclare vers 6h30 dans un centre de traitements de déchets électroniques (D3E). Un stockage de
₹	
₩	N°34039 - 28/12/2007 - FRANCE - 62 - WANCOURT E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment à structure métallique de 2 500 m² abritant des pièces détachées et des véhicules. L'incendie qui émet une abondante fumée noire se propage à une construction attenante sur une surface de 150 m². Les secours mettent en place des restrictions de circulation sur la RD 939. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable de 500 l/min ; l'incendie est éteint vers 20 h. L'intervention des secours s'achève vers 22h30. Aucun blessé n'est à déplorer mais le bâtiment de stockage est détruit. Les fumées n'ont pas eu d'incidence sur le trafic de la ligne TGV et de l'autoroute voisines. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
₩	abritant des nièces détachèes et se propage à des véhicules stockés à l'air libre. Le sinistre est maîtrisé avec 7

### **▼** □ □ □ □ □ N°34048 - 08/12/2007 - FRANCE - 13 - MARIGNANE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

Dans une entreprise de broyage de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 5 h sur un tas de 500 m³ de refus du tri (plastiques, pneus...) issus de l'installation de séparation des métaux non magnétiques. Un couple et leur enfant habitant sur le site sont évacués. Les pompiers maîtrisent en 6 h l'incendie très fumigène et protègent des flammes un réservoir de 30 m³ de gazole, ainsi qu'une réserve d'acétylène. Un vent violent complique l'intervention des secours. Les eaux d'extinction sont analysées avant leur élimination. Un feu couvant dû à un fragment métallique chaud pourrait être à l'origine de l'incendie.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°33671 - 26/09/2007 - FRANCE - 37 - DESCARTES in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 16h30 sur un tas de carcasses automobiles compactées de 2 000 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers redoutent l'effondrement du tas sur la presse hydraulique de l'entreprise et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau qui limitent le nombre de lances mises en oeuvre et nécessiteront plus tard la mise en place de pompages en rivière. Les eaux d'extinction ne sont pas confinées sur le site et se déversent dans LA CREUSE. Le lendemain matin, la présence de mousse est constatée sur 1 km de rivière et de légères irisations sont relevées. Les maires et gendarmeries des communes sur 10 km en aval du point de rejet et le conseil de la pêche sont informés. Les mesures effectuées par les secours indiquent la présence de sulfates et de chlorures dans les eaux de la rivière. Durant l'intervention, 2 pompiers, victimes de malaise qui s'avèreront sans conséquence, sont conduits à l'hôpital pour des examens médicaux. L'incendie est définitivement éteint le lendemain vers 17 h. Les mesures de pollution atmosphérique réalisées par les pompiers durant leur intervention ne révèleront pas d'impact particulier. **▼** □ □ □ □ □ N°33557 - 02/09/2007 - FRANCE - 21 - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 11h30 dans un bâtiment de 60 m² abritant des pièces détachées et des pneumatiques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances dont 1 à mousse et évitent sa propagation à € 000000 une menuiserie. L'incendie est éteint à 16h30 et les secours effectuent des rondes de surveillance jusqu'en fin de ■ □ □ □ □ □ N°33555 - 28/08/2007 - FRANCE - 77 - MONS-EN-MONTOIS in \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu interne est constaté vers 12 h dans 2 tas de mousse déchiquetée de sièges automobiles et de pneumatiques broyés stockés sur 600 m² dans une entreprise de récupération de véhicules hors d'usage de 3 000 m². La € 000000 combustion émet une importante fumée mais aucune habitation n'est atteinte ; les mesures effectuées aux abords de l'incendie révèlent une concentration de 10 ppm de CO et aucune valeur significative pour le HCN et l'HCI. Dans l'attente de la définition d'une stratégie d'extinction, en liaison avec l'exploitant et les différentes autorités administratives, les pompiers protègent avec 2 lances à débit variable les installations techniques voisines. Une noria de camions-citernes est mise en place en raison de difficulté d'alimentation en eau due au déficit de la nappe phréatique. L'extinction est finalement réalisée par étalement des tas et recouvrement avec de la terre excavée sur le site, sous protection de 2 lances de 500 l/min. L'intervention des secours publics s'achève le lendemain vers 12h30, l'exploitant terminant l'extinction par ses propres moyens. Aucune victime n'est à déplorer. **▼** □ □ □ □ □ N°33359 - 04/08/2007 - FRANCE - 72 - CHAMPAGNE in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 20h30 sur des carcasses de voitures dans une entreprise de récupération de matières 00000 métalliques recyclables. La quarantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre avec 7 lances à débit variable et € 000000 les grues de l'entreprise utilisées pour le déblaiement des ferrailles. L'intervention des secours est compliquée par une alimentation en eau du réseau interne de lutte contre l'incendie insuffisante. Les eaux d'extinction sont collectées sur le sol étanche du site, en forme de cuvette. Une surveillance des lieux est mise en place le reste de la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain matin. ■ □ □ □ □ □ N°33363 - 04/08/2007 - FRANCE - 33 - SAINT-PAUL n □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 16 h sur 600 m³ de carcasses de véhicules dans une casse automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances canon. € 000000 **▼** ■ □ □ □ □ N°33292 - 27/07/2007 - FRANCE - 01 - CHATILLON-LA-PALUD E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération et de dépollution de véhicules hors d'usage (VHU), un feu se déclare vers 16 h € □□□□□□ sur une voiture en cours de dépollution dans un local jouxtant un bâtiment à usage de bureau et de stockage de pièces détachées et de pneumatiques. Un employé venait de percer le réservoir en plastique de carburant avec une perceuse pneumatique et s'était éloigné pour chercher un bidon supplémentaire lorsque l'essence s'est enflammée pour une raison indéterminée. Malgré son intervention et celle du gérant du site avec plusieurs extincteurs, l'incendie se prop<mark>age et e</mark>mbrase le bâtiment de 1 000 m². La circulation routière sur la RD 904 est interrompue dans les deux sens. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. Deux employés, l'un en état de choc, l'autre légèrement brûlé, et un pompier intoxiqué par les fumées sont conduits à l'hôpital ; un second pompier est soigné sur place. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site par la fermeture de la vanne d'obturation du réseau d'eaux pluviales. Les stockages de fluides (essence, huile, liquide de refroidissement) et les bacs de batteries ont été préservés des flammes. Aucune pollution du sol et des eaux n'est constatée. Les secours mettent en place une surveillance des lieux durant la nuit : leur intervention s'achève le lendemain matin vers 9 h. L'exploitant recherche des solutions permettant de réduire les risques durant la dépollution des VHU, notamment lors de la vidange du carburant. Les 7 salariés de l'établissement sont en chômage technique. **■** □ □ □ □ □ N°33216 - 12/07/2007 - FRANCE - 04 - LA BRILLANNE Un feu se déclare à 16 h sur des carcasses de véhicules hors d'usage dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Une abondante fumée est émise dans l'atmosphère. L'incendie n'est € 000000

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 21

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport sur l'accident.

définitivement éteint que le lendemain matin à 6 h ; 2 pompiers sont légèrement incommodés par les fumées.

	Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017
₩	
<b>=</b>	N°33215 - 06/07/2007 - FRANCE - 26 - PORTES-LES-VALENCE
† □□□□□□ <b>†</b> □□□□□□□ <b>€</b> □□□□□□	E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 8 h sur un tas de carcasses de véhicules non-dépollués dans une entreprise de récupération de maîtières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre et protègent la végétation au nord-est du site avec des lances à débit variable, mais sont confrontés à des problèmes d'alimentation en eau et d'écoulement d'huile provenant des véhicules usagés. Les secours effectuent des mesures atmosphériques à proximité des maisons les plus proches, situées à 200 m du site. Le feu est éteint vers 10 h puis les travaux de déblaiement sont effectués avec une grue de l'entreprise. Les eaux d'extinction sont collectées dans le déshuileur de l'entreprise et dans un bassin d'orage de 200 m³ en bordure de la RN 7; une fuite sur ce bassin est colmatée avec 2 camions de sable par les services municipaux. Les 40 m³ d'eaux confinées sont pompés par une entreprise spécialisée une heure plus tard. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Des représentants des communes de PORTES-LES-VALENCE et de VALENCE ainsi que la presse se sont rendus sur les lieux.
<b>B</b> 000000	N°33221 - 03/07/2007 - FRANCE - 69 - AMBERIEUX
† □□□□□□ • □□□□□□	E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu d'origine criminelle se déclare vers 3h30 dans une casse automobile. Six riverains sont évacués à la mairie. Les pompiers maîtrisent le sinistre dans la matinée avec 6 lances à débit variable dont 1 sur échelle puis effectuent les travaux de déblaiement. Le bâtiment principal et une quinzaine de véhicules sont détruits. Aucune pollution du ruisseau voisin n'est constatée. Aucune victime n'est à déplorer mais 10 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête.
<b>B</b> 000000	N°33045 - 06/06/2007 - FRANCE - 57 - AMNEVILLE
♥	E38.31 - Démantèlement d'épaves  Sur un site de broyage de déchets métalliques implanté dans une usine sidérurgique, un feu se déclare vers 9 h dans un stock de 1 000 t de ferrailles, comportant de nombreuses carcasses de véhicules hors d'usage (VHU), alors qu'un conducteur d'engins soulève un VHU pour rechercher l'origine d'un dégagement de fumées. Le personnel ne parvenant pas à maîtriser le sinistre alerte les secours publics. L'incendie émet un important panache de fumées odorantes qui se répand dans le centre ville durant toute la journée ; des personnes sont incommodées sur le marché local. Les mesures de toxicité dans l'air (monoxyde de carbone, chlore, acide cyanhydrique et chlorure d'hydrogène) effectuées par les pompiers se révèlent négatives. L'incendie extétent en fin de soirée. Les eaux d'extinction sont confinées dans les bassins de rétention du site sidérurgique dans l'attente d'une vérification de leur conformité aux normes de rejets de l'établissement. Aucune victime n'est à déplorer et les dégâts sur les installations sont mineurs ; l'accident n'entraîne pas de chômage technique du personnel. L'Inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de stocker les ferrailles sur des tas séparés d'un volume plus réduit et de définir avec les pompiers la quantité de matériaux inertes à mettre à disposition pour lutter contre un incendie.
<b># =</b> 0 0 0 0 0	N°33042 - 29/05/2007 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIERE
† □□□□□□ <b>€</b> □□□□□□	E38.31 - Démantèlement d'épaves Une explosion se produit dans une entreprise de broyage de déchets métalliques. Un lot de munitions est à l'origine de l'accident. L'exploitant isole le reste des munitions dans l'attente de son élimination dans une installation adaptée. L'inspection des installations classées effectue une enquête.
<b>B</b> 000000	N°33037 - 25/05/2007 - FRANCE - 69 - SAINT-JEAN-D'ARDIERES
† □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu d'origine inconnue se déclare à 10h50 sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) de 1 000 m² et 3 m de haut dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. D'importants moyens humains et matériels (80 pompiers, 3 fourgons incendie, 1 fourgon mousse, 4 camions citernes, 5 lances à débit variable et 1 lance canon) sont mobilisés. Les secours rencontrent des difficultés d'alimentation en eau, l'un des 2 poteaux incendie n'étant pas opérationnel ; il ne sera utilisable qu'à 13 h après l'intervention du service des eaux. L'incendie maîtrisé à 17h30 est éteint à 19h30. Une surveillance des lieux est mise en place pour détecter une éventuelle reprise de feu.La plus grande partie des eaux d'extinction s'est écoulée dans L'ARDIERES via le réseau d'eaux pluviales et le séparateur d'hydrocarbures du site. La DDASS, le Conseil Supérieur de la Pêche et le service des eaux sont informés. L'enquête effectuée en fin d'après-midi, révèle que l'exploitant n'est pas titulaire de l'agrément pour l'élimination des VHU et que plusieurs prescriptions techniques de l'arrêté d'autorisation ne sont pas respectées : absence de bassin de rétention des eaux d'extinction, moyens de secours internes incomplets, conditions de stockage irrégulières L'inspection des installations classées constate les faits.
<b>B</b> 000000	
∳ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	E38.31 - Démantèlement d'épaves  Un feu se déclare vers 14h30 sur 1 000 l d'huile dans un hangar de stockage d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance à débit variable. Deux employés lécèrement blessés sont conduits à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers 15 h. La gendarmerie et les

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 22

services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 ■ □ □ □ □ □ N°32938 - 11/04/2007 - FRANCE - 01 - CULOZ in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 10 h dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables au cours de la démolition d'une locomotive. Le dégagement de fumées et la propagation rapide de l'incendie ne permet pas aux employés de maîtriser le sinistre avec les moyens d'extinction du site ; les secours publics sont alors alertés. L'accident s'est produit lors du découpage des boulons de fixation d'un réservoir d'huile avec un chalumeau. Une vidange incomplète de cette capacité dans l'atelier de "dépollution" de l'établissement (20 à 30 I résiduels) est à l'origine de l'incendie. L'exploitant demande à son personnel de vérifier l'absence de liquides inflammables résiduels après vidange des réservoirs. ■ □ □ □ □ □ □ N°32852 - 31/03/2007 - FRANCE - 22 - PLOUFRAGAN # = = = E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 9 h sur un stock de 500 m³ de déchets métalliques divers et d'épaves de véhicules non dépollués dans une entreprise de récupération de métaux. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 grosses lances et 1 lance monitor aidés par les employés du site qui étalent les ferrailles avec les moyens de levage du site. Les eaux d'extinction sont traitées dans le décanteur déshuileur de l'établissement. Les secours mettent en place une surveillance des lieux durant le reste de la matinée ■ □□□□□□ N°34897 - 14/03/2007 - FRANCE - 35 - RENNES # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 16h30 sur l'aire de déchargement des ferrailles et se propage au tas de déchets métalliques à broyer. Lors de leur arrivée sur le site, es ferrailles, comportant des véhicules hors d'usage (VHU), sont déchargées sur une plate-forme où un 1er contrôle visuel est réalisé : un "relevage" est ensuite effectué par un grutier pour permettre une vérification approfondie. Selon l'exploitant, c'est lors de cette opération qu'une étincelle aurait provoqué le départ de feu. Le personnel intervient avec les moyens de lutte contre l'incendie du site et alerte les pompiers. L'incendie est maîtrisé vers 17h15. Aucun blessé n'est à déplorer ; l'incendie a "impacté" une quinzaine de tonnes de ferrailles mais a été sans conséquence sur les installations du site. La combustion des matières mêlées aux métaux a entraîné une pollution atmosphérique. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté préfectoral prescrivant à l'exploitant une nouvelle étude de dangers et l'actualisation de l'étude d'impact de l'établissement. ■ □ □ □ □ □ N°33110 - 12/03/2007 - FRANCE - 14 - ROCQUANCOURT # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu d'origine indéterminée se déclare sur un dépôt à l'air libre de résidus de broyage automobile (H : 4m / Surf : 1 000 m²), en attente de traitement par flottation. Un chauffeur de l'entreprise découvre le sinistre vers 4h30 et alerte les agents d'une société de gardiennage présents sur le site. Les pompiers arrivés sur les lieux à 5h10 maîtrisent rapidement les flammes mais interviennent durant une bonne partie de la journée pour éteindre les feux couvants, aidés par le personnel de l'entreprise qui déplace les déchets afin d'atteindre le coeur des foyers. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin sur le site : 700 t de déchets de broyage sont détruites. L'intervention des secours s'achève vers 19 h. A la suite de l'accident, l'exploitant aménage la voie d'accès à la réserve d'eau incendie et crée une plate-forme en enrobé à proximité de ce bassin pour l'accueil des véhicules de secours. **▼** □ □ □ □ □ □ N°33458 - 24/01/2007 - FRANCE - 67 - STRASBOURG ₱ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 14h30 dans un tas de ferrailles de 1 000 t d'une entreprise de broyage de métaux, mitoyenne d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. Le tas est principalement constitué de déchets métalliques des € 000000 ménages et de 10 % de véhicules hors d'usage. Les pompiers maîtrisent le sinistre, aidés par le personnel de l'établissement qui disloque le tas avec des grues. Les 2 700 m³ d'eaux d'extinction sont stockés sur le site pour analyses, avant rejet dans la darse portuaire. ■ □ □ □ □ □ N°32581 - 30/12/2006 - FRANCE - 80 - ABBEVILLE in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare durant la nuit dans une casse automobile implantée dans une zone industrielle. Les eaux d'extinction n'ont pas pu être confinées sur le site et sont susceptibles d'avoir créé une pollution. L'inspection des installations classées effectue une enquête. ■ □ □ □ □ □ N°32550 - 28/12/2006 - FRANCE - 33 - SAINT-PAUL in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 14h30 dans une casse automobile sur un tas de 2 000 m³ de carcasses de véhicules. La circulation sur la route N 137 est interrompue en raison de l'épaisse fumée émise par l'incendie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec de la mousse à l'aide de 2 lances canon et 2 lances à débit variable puis effectuent les trayaux de déblaiement avec des engins mécaniques. Une surveillance des lieux est mise en place durant le reste de la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain matin vers 9h30. **▼** □ □ □ □ □ □ N°32548 - 13/12/2006 - FRANCE - 68 - HOMBOURG E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare sur une benne de 20 kg de trichlorure de titane (TiCl3) dans un hangar de 1 500 m² d'une entreprise de récupération de métaux et alliages. Le personnel de l'établissement est évacué et la benne transportée à l'extérieur du bâtiment. Le TiCl3 est répandu sur le sol pour éteindre les flammes. Aucune victime n'est

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 23

à déplorer

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017		
₩		
∰ 000000 † 000000 † 0000000		
₩	E00.04 B/ 131 1 W/	
<b>∄</b> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	E38.31 - Démantèlement d'épaves	
₹	500 04 P/ 131 1 W/	
₹		
■		

Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, un feu se déclare vers 6h30 sur 1 000 m³ de déchets métalliques et "plastiques" stockés dans un bâtiment à usage de tri de 10 000 m², 15 m de haut et compartimenté en cellules. En raison de l'absence d'exutoire dans la toiture, l'importante fumée émise complique l'accès des secours au foyer. Les pompiers utilisent 2 lances à débit variable de 1 000 l/min et 1 de 500 l/min et créent des ouvertures dans le bardage de la construction pour la désenfumer avec des ventilateurs grand débit. Des mesures aux abords de l'incendie révèlent une concentration de 50 ppm de CO. Une CMIC effectue, dans la commune et dans une commune voisine, des mesures de toxicité dans l'air qui s'avèrent négatives; par mesures de précaution les écoles sont néanmoins fermées. Un message est diffusé à la population par haut-parleur, l'informant de l'absence de risque tout en l'invitant à limiter ses déplacements autour de la cone industrielle et à maintenir les fenêtres fermées pour pallier un éventuel changement de direction du vent. Aucun risque n'est redouté pour les populations du Luxembourg et de la Belgique proches. En milieu de matinée, la maîtrise de l'incendie et la diminution des émissions de fumée permet au secours d'entreprendre le transfert des matières en combustion vers des cellules vides à l'aide d'une chargeuse et leur refroidissement au moyen de 3 lances dont 1 lance canon. L'incendie est éteint vers 13h30. L'intervention des secours s'achève vers 17h30 mais la surveillance du site est maintenue pour maîtriser d'éventuelles recrises de feu.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°32604 - 01/09/2006 - FRANCE - 86 - BONNEUIL-MATOURS i ■□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 22h45 en bordure d'une casse automobile de 4 ha située le long d'une route communale. L'incendie se propage et embrase une centaine de carcasses de véhicules. Une cinquantaine de pompiers et une quinzaine de véhicules sont mobilisées pour combattre le sinistre. Les secours qui n'ont accès que d'un seul côté de l'incendie créent à l'aide d'une grue une trouée dans le tas de ferrailles afin d'accéder à une seconde face du foyer. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable de 500 l/min alimentées à partir d'une noria de camions-citernes. L'incendie est éteint le lendemain vers 10 h et une surveillance des lieux est mise en place. Trois pompiers incommodés par les fumées sont conduits à l'hôpital : l'intervention des secours s'achève à 15 h. La gendarmerie effectue une enquête. **▼** □ □ □ □ □ N°32065 - 04/08/2006 - FRANCE - 62 - HERSIN-COUPIGNY n □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une société de récupération de matières non métalliques recyclables, un feu se déclare vers 9h30 dans des déchets industriels. Le personnel maîtrise le sinistre à l'aide de 2 lances à mousse. Les secours effectuent des € 000000 mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives. Aucune trace de pollution n'est détectée. ■ □ □ □ □ □ □ N°32037 - 01/08/2006 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIERE i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans un centre de récupération de déchets, l'alarme d'un portique de détection de radioactivité se déclenche vers 19h30 lors du passage d'un camion. La benne de 30 m³ qui contient des gravats issus de la démolition d'une aciérie € 000000 est isolée. Un périmètre de sécurité est mis en place. Un débit dose de 1 uGy/h est mesuré au contact de la benne. En parallèle, une équipe de reconnaissance effectue des mesures sur le site de démolition ; les résultats se révèlent négatifs. Une entreprise spécialisée prend en charge la benne. ■ □ □ □ □ □ N°32027 - 23/07/2006 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Vers 17 h durant une journée de forte chaleur, un feu se déclare sur un tas de ferrailles à broyer de 600 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables fermée pour le week-end. L'alerte est donnée par un passant ; le directeur de la société se rend aussitôt sur les lieux. Une importante fumée est émise dans l'atmosphère. La circulation de la RD 47 est déviée, 34 riverains de 2 hameaux voisins sont évacués et 5 autres personnes sont confinées dans leur habitation. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 10 lances alimentées à partir d'une réserve d'eau de 800 m³, aidés par 2 grutiers de l'établissement qui évacuent les ferrailles non enflammées pour limiter la propagation de l'incendie. Les eaux d'extinction estimées à 600 m³ sont collectées sur le site dans un bassin de 2 000 m³. Après analyses (DBO, DCO, MES, hydrocarbures, métaux lourds et PCB) elles seront rejetées dans le milieu naturel sous débit contrôlé quelques jours plus tard. L'incendie est éteint à 22h30 et les pompiers mettent en place une surveillance des lieux ; une reprise de feu vers 3 h sera rapidement maîtrisée. L'intervention des secours s'achève à 5h30. L'examen de l'enregistrement de la caméra de surveillance du site montre que le

■ □ □ □ □ □ N°32004 - 19/07/2006 - FRANCE - 78 - LIMAY

₱ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Un feu se déclare à 17h40 durant une journée de forte chaleur, sur un tas de ferrailles à broyer de 5 000 m³ dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Des explosions se produisent et l'incendie menace de se € 000000 propager à un bâtiment abritant 2 cuyes de fioul de 6 000 l ainsi qu'un local contenant des racks de bouteilles d'oxygène. Le foyer attisé par un vent tournoyant émet un panache de fumée noire, visible à plusieurs km à la ronde. Une centaine de pompiers et d'importants moyens matériels (5 fourgons pompe, 1 fourgon mousse grande puissance, 4 lances canon, des grosses lances...) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Le débit hydraulique mis en oeuvre risquant de perturber l'approvisionnement en eau potable de 30 000 personnes, les secours établissent 2 lignes d'alimentation sur 2 étangs situés à 1 200 m du lieu de l'incendie. Les pompiers luttent toute la nuit pour circonscrire le sinistre ; 2 d'entre eux sont légèrement blessés. Les eaux d'extinction, initialement contenues dans un bassin du site, se déversent vers 2 h du matin dans la darse d'un port relié à la SEINE, via le réseau des eaux pluviales; un barrage flottant est mis en place pour contenir les rejets pollués. L'incendie est éteint vers 8 h; l'intervention des secours ne s'achève que vers 17h30 après refroidissement des ferrailles et extinction des fovers résiduels. Un arrêté préfectoral conditionne le redémarrage des installations à un renforcement des mesures de sécurité dans l'établissement. Huit jours plus tard le préfet autorise la société à reprendre son activité sous réserve notamment de fractionner ses stockages en fonction des risques des produits, respecter une distance minimale de 10 m entre chacun d'eux, limiter le tonnage stocké, mettre en place une surveillance du site en dehors des heures d'activité et d'améliorer la prévention des risques de pollution des eaux.

départ de feu s'est produit à 16h35 (légère fumée au sommet du tas). Selon l'exploitant, un échauffement de

matières inflammables à la suite d'un effet loupe par des vitres de carcasses de véhicules pourrait être à l'origine du

sinistre. Ce scénario inventorié dans l'étude de dangers n'avait pas été retenu comme scénario majeur. A la suite de

l'accident, l'exploitant prévoit une meilleure régulation des flux de matières à broyer pour limiter le volume stocké, un

contrôle plus fréquent des tas à risques et un renforcement de la sensibilisation du personnel.

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 25

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

### **▼** □ □ □ □ □ N°31990 - 18/07/2006 - FRANCE - 45 - MONTARGIS

E38.31 - Démantèlement d'épaves

Dans un centre de tri/transit de déchets, un feu se déclare vers 11h 30 sur une aire bétonnée non couverte de stockage (1,500 m²) de DIB/cartons. Un employé apercoit des fumées émises à partir du stock de DIB. Pendant que les secours arrivent sur site vers 12h05, le personnel enlève le maximum de matériel de la zone concernée (bennes, camions, grues...). A 14h, 300 m² de bâtiment sont la proie des flammes et 500 m² de bureaux sont menacés. Le feu violent menace de se propager à d'autres bâtiments stockant 3 000 l de fioul, 2 000 l d'huile de moteur, 2 000 l d'huile hydraulique et un important stock de batteries. A 15h50, l'incendie est circonscrit et les mesures atmosphériques sur site sont de 6 ppm en ammoniac et 1,3 ppm en chlore. Le risque de propagation du feu est important en raison de l'implantation du site en milieu forestier et de la présence d'un vent tournant. Vers minuit, un brouillard accompagné d'une odeur âcre plane sur Montargis : les relevés atmosphériques effectués suite à de nombreux appels téléphoniques indiquent une concentration en ammoniac non significative comprise entre 3 et 6 ppm. La durée totale d'intervention des secours est de 60 h. La réserve incendie de 400 m³ s'avère insuffisante et doit être rechargée à partir d'un poteau incendie situé à 1.5 km du site. Les 180 t de déchets sont calcinées. Malgré les dispositions prises, d'importants dégâts matériels sont à déplorer (0,53 M.euro). Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin d'orage, les pompes de relevage étant arrêtées.

# **■** □ □ □ □ □ N°32041 - 18/07/2006 - FRANCE - 35 - CESSON-SEVIGNE

i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Dans une entreprise de recyclage de matières métalliques à l'arrêt, un vigile d'une société de gardiennage aperçoit, vers 2h30, un feu sur la bande transporteuse alimentant le compartiment de stockage des caoutchoucs de la station de tri post-broyage. Il alerte aussitôt les secours publics et l'employé d'astreinte de l'établissement. A son arrivée, ce dernier constate que l'incendie s'est propagé à 5 convoyeurs à bande et à la cabine de tri manuel. Les pompiers sur les lieux à 2h50 doivent attendre l'intervention d'un agent du service de l'électricité ayant d'engager les opérations d'extinction. L'incendie circonscrit à 3h45 est éteint à 4 h ; les secours quittent le site à 5 h. Le bâtiment abritant l'installation, 8 convoyeurs, une cabine de tri, un tambour magnétique et l'installation électrique du post-broyage sont endommagés. Les eaux d'extinction qui sont restées confinées sur le site et les déchets solides sont éliminés dans des centres de traitement autorisés. Un échauffement des caoutchoucs à la suite de la chute d'un fragment métallique chaud dans le compartiment de stockage pourrait être à l'origine du sinistre. A la suite de l'accident. l'exploitant met en place un contrôle de l'unité de post-broyage notamment des bandes transporteuses en fin de journée et la case des stériles est vidée chaque soir en fin de poste.



#### **■** □ □ □ □ □ N°31960 - 17/07/2006 - FRANCE - 14 - ROCQUANCOURT

₱ ■ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Dans un établissement de récupération de matières métalliques recyclables, durant une journée de forte chaleur, un feu se déclare vers 17h20 sur 2 200 t de "platinage" à broyer (ferrailles en mélange comprenant des véhicules hors d'usage). L'incendie menace de se propager à un second stock de 400 m³. Une chargeuse relève un tas de platinage lorsqu'une explosion dans le godet de l'engin provoque le départ de feu. Le personnel est immédiatement évacué. Les 156 pompiers provenant de 18 casernes, mettent en oeuvre 3 grosses lances et 2 lances monitors pour combattre le sinistre, aidés par 2 grutiers de l'entreprise qui déplacent une partie des ferrailles pour créer une allée coupe-feu. Une citerne de gazole vide mais non-dégazée proche est protégée par les secours. L'alimentation en eau est assurée à partir d'un poteau incendie, d'une réserve de 700 m<sup>3</sup> et du bassin d'eaux pluviales de l'entreprise. Un panache de fumée noire est visible à une vingtaine de km à la ronde. Les secours effectuent des mesures de toxicité aux alentours du site qui se révèlent négatives.Deux employés et un pompier victimes de déshydratation sont soignés sur place. Un pompier légèrement blessé à une jambé est conduit à l'hôpital. L'incendie circonscrit vers 1 h est éteint en fin de matinée. Une surveillance est mise en place durant le reste de la journée pour éteindre d'éventuels foyers résiduels. L'intervention des secours s'achève à 18 h. Les 400 m³ d'éaux d'extinction sont confinés dans l'établissement. Aucun reiet à l'extérieur n'est constaté. Une chargeuse et une partie de la dalle de stockage sont endommagées, 800 t de platinage sont détruites. L'inspection des installations classées constate que la quantité de ferrailles stockée était supérieure à celle autorisée. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit : une amélioration de la segmentation des stocks avec des allées de 10 m en période de forte chaleur, un renforcement de la surveillance du site hors activité, la vérification de l'application de la procédure de réception des matières à brover et étudie un projet global de défense incendie du site. L'exploitant doit également actualiser l'étude de dangers de son établissement et reconstituer la réserve incendie (2 500 m³ ont été consommés pendant l'intervention et 2 000 m³ sont encore disponibles).

€ 000000

# **■** ■ □ □ □ □ N°32044 - 09/07/2006 - FRANCE - 30 - LEDENON

i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Une explosion de vapeurs d'essence provenant du réservoir non démonté d'une épave de véhicule, se produit vers 16h30 dans la trémie de chargement du broyeur d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les projections d'éléments incandescents enflamment le stock de carcasses jouxtant l'installation de provage. Le personnel et les pompiers publics étaignent l'incendie en 2 h. Le non-respect de la procédure d'exploitation qui prévoit ce démontage est à l'origine de l'accident. Aucun blessé n'est à déplorer. L'exploitant doit fournir à l'Inspection des Installations Classées un rapport d'accident précisant notamment les mesures prises ou envisagées pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel évènement et celles prévues pour en limiter les effets le cas échéant. L'activité de l'établissement a été interrompue pendant 4h.

9000000 € 000000

# **▼** □ □ □ □ □ □ N°31867 - 17/06/2006 - FRANCE - 33 - BEGLES

i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Un feu se déclare vers 8h30 sur un tas de ferrailles de 5 000 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques. La circulation sur l'avenue voisine est interrompue. Les secours maîtrisent le sinistre avec 3 grosses lances et 2 lances canon et étalent les déchets métalliques avec des engins mécaniques pour faciliter l'extinction. Aucune pollution du ruisseau avoisinant n'est constatée. L'intervention des secours s'achève vers 19h30.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** □ □ □ □ □ N°31874 - 17/06/2006 - FRANCE - 11 - CARCASSONNE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers minuit sur un tas de ferrailles de 240 m³ dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre en une trentaine de minutes. **▼** □ □ □ □ □ N°32013 - 16/06/2006 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves La DARSE est fréquemment polluée par des poussières de mâchefers qui s'envolent lors des chargements et passages de poids lourds dans une usine de récupération de matières métalliques. L'exploitant met en place une balayeuse fonctionnant en permanence et revoit les conditions de stockage et de manutention des mâchefers. L'administration constate les faits. **▼** □ □ □ □ □ □ N°31858 - 14/06/2006 - FRANCE - 26 - LORIOL-SUR-DROME # B38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 22 h dans une casse automobile sur des carcasses de véhicules stockées sur 4 à 5 m de hauteur. Les secours redoutant des risques de propagation de l'incendie protègent un dépôt de GPL externe au site et évacuent une vingtaine d'employés d'une base logistique voisine. Les 70 pompiers mobilisés éteignent l'incendie vers 2 h avec 4 lances à débit variable. 2 grandes lances et 1 lance canon, aidés par le personnel de l'entreprise qui déblaie les ferrailles avec 2 grues mobiles. Durant leur intervention les secours auront également dû protéger des bouteilles d'oxygène par rideau d'eau dans l'établissement. Une surveillance des lieux est mise en place durant le reste de la nuit. L'intervention des pompiers s'achève à 7 h. ■ □ □ □ □ □ □ N°32127 - 09/06/2006 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare sur la zone de stockage des DIB d'un centre de transit de ferrailles, papiers cartons et plastiques. Les pompiers d'une société voisine découvrent l'incendie et alertent les secours externes. Le sinistre est maîtrisé en € 000000 3h, 30 t de DIB sont détruites. Bien que l'origine du sinistre ne soit pas déterminée. l'hypothèse d'un effet loupe est **▼** □ □ □ □ □ N°31845 - 08/06/2006 - FRANCE - 02 - ATHIES-SOUS-LAON ₱ ■ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare dans une casse automobile après la fermeture de l'établissement vers 19 h. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation aux bâtiments d'exploitation. Un employé légèrement brûlé est soigné sur place. Un stock de pare-chocs est détruit. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit l'implantation d'une nouvelle bouche incendie pour améliorer l'intervention des secours. ■ □ □ □ □ □ N°31810 - 27/05/2006 - FRANCE - 93 - STAINS in \_\_\_\_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 8 h dans une entreprise de recyclage de batteries de 1 500 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 12 lances à débit variable. № □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de carcasses d'automobiles à broyer de 300 m³ dans une entreprise de recyclage de matières métalliques et de vieux papiers. L'incendie se propage à un stock de bardage en acier contenant des mousses isolantes. Une importante fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. La cinquantaine de pompiers mobilisés met en oeuvre d'importants moyens d'extinction, dont des lances canon, pour maîtriser le sinistre attisé par un vent violent. L'incendie est éteint vers minuit. Les secours ont déversé l'équivalent de 6 000 l/min d'eau au plus fort de l'intervention et déplacé les carcasses avec un engin de levage pour accéder au coeur des foyers. La grue fixe du site est endommagée. L'activité de l'établissement redémarre le lendemain matin. L'inspection des installations classées effectue une enquête. Le départ de feu est survenu durant l'arrachage des réservoirs de carburant des véhicules hors d'usage non dépollués. Des étincelles proyoguées par la chargeuse poussant les ferrailles ont enflammé l'essence répandue sur la dalle en béton du stockage. L'exploitant implante 4 réservoirs d'eau d'extinction (2 x 35 m³ + 1 x 5 m³ + 1 x 15 m³) aux endroits les plus vulnérables du site et adresse aux services de secours un plan d'intervention en cas d'incendie. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. Cet établissement fait l'objet de plaintes récurrentes de la part de riverains de la commune voisine, limitrophe de l'installation. Ces personnes dénoncent notamment le bruit d'explosions récurrentes dans le broyeur à ferrailles et la circulation des poids lourds. Lors d'une réunion du conseil municipal le 12/06, les élus de cette commune demandent le transfert de l'activité sur un autre site. □□□□□ N°31777 - 17/05/2006 - FRANCE - 64 - LONS □□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 12h30 sur un tas d'épayes d'automobiles dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances canon à mousse et 3 lances à débit € 000000 variable en protection, aidés par les employés du site qui étalent les ferrailles avec une grue pour permettre l'accès au coeur du foyer. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 11 h

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 27

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

∰	N°31737 - 05/05/2006 - FRANCE - 19 - LA CHAPELLE-AUX-BROCS E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables, vers 11h, un employé qui perce un bac contenant 334 kg de copeaux de titane avec une torche à plasma pour en évacuer l'eau, provoque l'embrasement des tournures métalliques. Il déplace aussitôt le conteneur à l'écart sur une zone étanche et ne parvenant pas à éteindre le feu avec des extincteurs (2 à poudre + 1 d'eau additivée) alerte les secours publics. A leur arrivée, les pompiers refroidissent l'extérieur du bac (T° > 800 °C) mais ne peuvent éteindre le feu avec le sable mouillé mis à disposition par l'exploitant, redoutant des risques de cracking de l'eau (dissociation en H2 et O2). Vers 14h20, le sinistre est maîtrisé après déversement dans le bac, sur 30 cm d'épaisseur, d'1 t de sable sec provenant d'un négociant en matériaux. Le refroidissement de l'extérieur du bac est arrêté vers 15h45 (T° au coeur = 50 °C). Le conteneur est déplacé dans une zone isolée et couvert par une benne pour l'abriter de la pluie annoncée pour la soirée ; une surveillance de la température du conteneur est mise en place. Une erreur humaine est à l'origine de l'accident ; l'employé connaissait les risques d'inflammation liés à son intervention. Dans le cadre de la procédure d'autorisation en cours (transfert de l'établissement), l'Inspection des Installations Classées proposera au préfet que l'exploitant dispose sur le site d'une quantité de sable sec permettant de recouvrir ce type de foyer sur 30 cm d'épaisseur.
<b>≅</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°31695 - 24/04/2006 - FRANCE - 47 - BOE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 17h30 sur des pneus, ferrailles et épaves d'automobiles dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Une quinzaine d'employés d'une entreprise limitrophe est évacuée. L'incendie émet d'abondantes fumées qui se répandent vers une zone industrielle. Une cinquantaine de pompiers et d'importants moyens matériels (17 véhicules, 4 lances à débit variable, 2 lances canon) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. L'incendie, circonscrit à 18h10, est éteint à 19h25 avec des moyens d'extinction à mousse. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit.
<b>∄</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
<b>∄</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°31700 - 20/04/2006 - FRANCE - 09 - LORP-SENTARAILLE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un camion de ferrailles déclenche l'alarme du portique de détection de radioactivité à l'entrée d'une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers d'une CMIT (Cellule Mobile d'Intervention Technologique) découvrent dans le chargement une balance hors d'usage contenant 5 têtes d'épingle présentant au contact un débit de dose équivalent de 230 microsievert/h. Les secours isolent les 5 têtes dans une boite en plastique et la balance dans un fût métallique. L'Institut spécialisé en radioprotection et le fabricant de l'instrument de pesage sont informés de l'incident.
<b>∄</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°31366 - 30/01/2006 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 15 h sur un tas de ferrailles à broyer de 200 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques. La circulation ferroviaire ARGENTEUIL-VALENTON est interrompue. D'importants moyens humains et matériels (23 véhicules de secours, 11 lances) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30, aidés par les employés du site qui déblaient les ferrailles avec 2 chargeuses et une grue pour permettre l'accès au coeur du foyer. La circulation ferroviaire est rétablie à 20h15.
<b>∄</b> □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°31275 - 14/01/2006 - FRANCE - 86 - VILLIERS E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 5 h dans une casse automobile. Le sinistre génère un important dégagement de fumée noire. Alertée par un riverain, la trentaine de pompiers mobilisés éteint l'incendie avec des lances à débit variable et 2 lances à mousse. Les secours mettent en place une surveillance du site pour lutter contre une éventuelle reprise du sinistre ; l'intervention des pompiers s'achève vers 12h30. Un quart du parc de véhicules a brûlé soit une centaine de carcasses. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux. Un act de malvellance pourrait être à l'origine de l'incendie, des traces d'effraction ayant été constatées sur le grillage ceinturant l'établissement. La gendarmerie effectue une enquête.
₫ □□□□□□ † □□□□□□ † □□□□□□□ € □□□□□□	N°31222 - 31/12/2005 - FRANCE - 62 - FRESNICOURT-LE-DOLMEN E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 4h30 sur un tas de carcasses de voitures et déchets métalliques divers de 600 m³ dans une casse automobile. Les pompiers sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau et d'accès aux foyers. Une étable voisine du dépôt est désenfumée avec 2 ventilateurs portables. L'intervention des secours s'achève à 13h20. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
₹ • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	N°31179 - 19/12/2005 - FRANCE - 95 - BRUYERES-SUR-OISE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu couvant est constaté vers 18 h sur un stock de déchets d'aluminium et de caoutchouc de 1 500 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 grosses lances et mettent en place une surveillance des lieux toute la nuit.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **▼** ■ □ □ □ □ □ N°30829 - 11/10/2005 - FRANCE - 25 - FRANOIS in □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un dégagement de dioxyde de soufre se produit dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables lors du percement d'un réservoir métallique de 400 Lavec un chalumeau : 2 employés victimes de suffocations et d'irritations sont hospitalisés. Les pompiers en scaphandres obturent la brèche avec des pinoches et isolent la cuve, ainsi que 3 autres récipients similaires. Un périmètre de sécurité de 25 m est mis en place autour de la zone d'entreposage. L'exploitant doit faire dépolluer les 4 conteneurs par une entreprise spécialisée. ■ □ □ □ □ □ N°30859 - 01/10/2005 - FRANCE - 38 - SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves De fortes odeurs d'hydrocarbures sont détectées vers 14h30 dans un établissement scolaire et au niveau des égouts de la place de la mairie : deux écoles et l'hôtel de ville sont évacués (200 personnes). Le débordement d'un egouts de la place de la maine , deux écoles et moter de vinc sont évaces (250 personnes).

décanteur déshuileur d'une casse automobile est à l'origine des rejets dans le réseau d'assainissement. Les 5 m³ d'effluents (notamment solvants de peinture) contenus dans l'installation de traitement sont pompés par une entreprise spécialisée et les pompiers rincent le réseau d'égouts communal. L'intervention des secours s'achève à 19 h après des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives. **▼** ■ □ □ □ □ N°30659 - 19/09/2005 - FRANCE - 57 - AMNEVILLE # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Le broyage d'un fût entraîne une forte odeur de mercaptan autour d'une usine de récupération de métaux. Des riverains alertent les pompiers qui font évacuer les 10 classes d'une école primaire et effectuent des mesures riverains aierrent les puripiers qui lont evacuer les lo classes d'anno constituer d'explosimétrie qui sont négatives. L'inspection des installations classées se rend sur place. Les analyses permettent de déterminer que le produit en cause est essentiellement composé de tétrahydrothiophène (THT). ■ □ □ □ □ □ N°30610 - 10/09/2005 - FRANCE - 33 - FRONSAC # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 13 h sur un tas de 300 m³ de pneumatiques et carcasses de véhicules. La vingtaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre en 3h40 avec 4 lances à débit variable. Les € 000000 secours mettent en place une surveillance des lieux durant la nuit. **▼** □ □ □ □ □ N°31214 - 08/09/2005 - FRANCE - 68 - ILLZACH # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un incendie détruit une centaine de carcasses semi-compactées en attente de recyclage dans une casse automobile. Les 55 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre en 6 h avec 6 lances dont 1 lance canon. L'alimentation de 2 lignes électriques de 20 000 V surplombant le site est interrompue durant l'intervention des secours. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux. ■ □ □ □ □ □ N°30426 - 11/08/2005 - FRANCE - 91 - ATHIS-MONS # B38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 9h30 sur un tas de carcasses d'automobiles dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 4 lances en 1 h et le responsable du site déblaie les ferrailles avec un engin mécanique pour permettre l'accès au coeur du foyer. Aucune pollution de la SEINE par les eaux d'extinction n'est constatée. **■** □ □ □ □ □ N°30442 - 10/08/2005 - FRANCE - 76 - ROGERVILLE # ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu de 400 t de déchets industriels banals et spéciaux, essentiellement constitués de plastiques, se déclare dans une cellule d'une usine de récupération de déchets nocifs. Le POI de l'établissement est déclenché. Les pompiers maîtrisent l'incendie après 1 h d'intervention puis procèdent à l'évacuation des matières en feu à l'aide d'engins de chantier pour finaliser l'extinction. Un contrôle de l'atmosphère du bâtiment concerné par l'incendie ne révèle la présence d'aucun autre polluant hormis le monoxyde de carbone (15 ppm). L'ensemble du personnel de l'entreprise ayant procédé à l'attaque initiale du feu est examiné par un médecin, 5 d'entre eux sont transférés à l'hôpital pour y subir des examens, 2 seront placés en observation pour 24 h. Le déblai de la zone sinistrée est effectué : 2 alvéoles, celle en feu et celle voisine contenant le même type de déchets, sont vidées. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour le personnel. N°31516 - 29/07/2005 - FRANCE - 74 - ANNECY № □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de collecte et de tri de métaux et déchets industriels banals (papier, carton, plastiques, bois), en vue de leur valorisation, un feu se déclare vers 10 h à proximité de la presse cisaille sur un tas de ferrailles € 000000 découpées. Le personnel intervient immédiatement avec le véhicule incendie appartenant à la société et avec des RIA. Les secours publics interviennent avec 3 lances une dizaine de min plus tard. Le feu est éteint en 20 min mais les pompiers refroidiront les ferrailles jusqu'à 12h30 pour éviter une éventuelle reprise du sinistre. Les eaux d'extinction collectées par l'aire bétonnée du stockage transitent dans le décanteur déshuileur du site avant leur rejet dans le milieu naturel. Ce séparateur est curé 8 jours après l'accident. Selon l'exploitant, un point chaud ou une étincelle au niveau des ferrailles en cours de traitement aurait pu entraîner l'inflammation d'hydrocarbures souillant certaines pièces métalliques. Il n'y a ni victime, ni dommage matériel. L'exploitant doit adresser à l'Inspection des

installations classées les justificatifs du curage du déshuileur et mener une réflexion pour améliorer la prévention ou

l'intervention en cas d'incendie (arrosage des ferrailles en cours de découpage, déploiement de matériel incendie à

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 29

proximité des zones à risque de départ de feu...).

**翌** □ □ □ □ □ □ N°30342 - 20/07/2005 - FRANCE - 83 - LA CRAU i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un incendie embrase vers 20 h un stock de ferrailles de 500 m² et 8 m de haut dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, les pompiers maîtrisent le sinistre avec 9 lances (3 x 2 000 l/min, 2 x 1 000 l/min, 2 x 500 l/min, 2 x 250 l/min) et évitent sa propagation à un immeuble **▼** □ □ □ □ □ □ N°30275 - 11/07/2005 - FRANCE - 06 - VALLAURIS Un feu se déclare vers 14 h dans une casse automobile et se propage à la forêt voisine. Douze pompiers 9000000 incommodés par la chaleur sont examinés sur place par le médecin des secours et 4 autres, intoxiqués par les € 000000 fumées, sont conduits à l'hôpital, **■** □ □ □ □ □ N°30098 - 22/06/2005 - FRANCE - 60 - BRETEUIL # Barriage E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu de détritus de caoutchouc et de plastique se déclare vers 22h45 sur un amas d'une surface de 70 x 20 m et de 4 à 5 m de haut dans une entreprise de récupération. Il s'agit d'un feu couvent ne présentant aucun risque de € 000000 propagation. Le dispositif des pompiers est allégé au bout de 2h15. Une surveillance est maintenue, 2 relèves sont prévues, la première à 2h, la seconde à 5h. **፱** □ □ □ □ □ N°30069 - 18/06/2005 - FRANCE - 51 - DAMPIERRE-AU-TEMPLE i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 20h30 sur des pneus, carcasses de véhicules et matériels divers dans une casse automobile. **P**000000 L'incendie qui affecte 600 m² de l'établissement émet une abondante fumée. La trentaine de pompiers mobilisés € 000000 éteint le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. La gendarmerie effectue une enquête. **■** □ □ □ □ □ N°30070 - 17/06/2005 - FRANCE - 71 - SAINT-MARCEL # 🗆 🗆 🗎 E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 18 h sur un stock de ferrailles à broyer de 30 t dans une entreprise de récupération de **P**000000 matières métalliques recyclables. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable et une pelleteuse € 000000 mise à disposition par l'exploitant pour étaler le tas. ■ □ □ □ □ □ N°30089 - 17/06/2005 - FRANCE - 18 - LA CHAPELLE-SAINT-URSIN E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 12h30 sur un stock de carcasses de véhicules à broyer de 500 m² dans une entreprise de **P**000000 récupération de matières métalliques recyclables. La soixantaine de pompiers mobilisés éteint le sinistre avec 6 € 000000 lances dont 2 à mousse vers 20h30. Une surveillance du site est mise en place durant la nuit. L'intervention des secours s'achève le lendemain à 6h20. ■ □ □ □ □ □ N°30525 - 01/06/2005 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY # DD DD E38.31 - Démantèlement d'épaves Un incendie d'origine indéterminée détruit 3 t de ferrailles à broyer dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le personnel maîtrise rapidement le feu qui sera finalement éteint par les secours publics. € 000000 **▼** □ □ □ □ □ N°29953 - 31/05/2005 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 17 h sur un tas de ferrailles de 1 000 t dans une entreprise de broyage de matières métalliques recyclables. Deux salariés légèrement blessés sont conduits à l'hôpital par les secours. Une cinquantaine de pompiers et d'importants moyens matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre et protéger le broyeur. Les employés du site étalent les ferrailles avec 2 chargeuses pour permettre l'accès au coeur du foyer. Afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction. le réseau d'eaux pluviales est obturé et un barrage flottant est mis en place à son exutoire dans une darse. Après extinction, le personnel de l'entreprise effectue des rondes de surveillance toutes les 20 min. L'intervention des secours publics s'achève le lendemain à 8 h après une dernière reconnaissance. Les eaux souillées sont pompées par une entreprise spécialisée. ■ □ □ □ □ □ N°29914 - 28/05/2005 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE ₱ □ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 3h30 sur un tas de carcasses d'automobiles à brover de 200 m<sup>3</sup> dans une entreprise de 9000000 récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent le sinistre avec 4 lances (2 x 2 000 l/min et 2 x 500 € 000000 l/min), aidés par les employés du site qui déblaient les ferrailles avec 2 chargeuses pour permettre l'accès au coeur du foyer. Les secours effectuent une reconnaissance sur le canal du RHONE pour vérifier l'absence de rejet d'eaux d'extinction.

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 30

Un feu se déclare dans une casse automobile vers 15h30. Les pompiers maîtrisent l'incendie de 300 véhicules

☑ □ □ □ □ □ N°29817 - 11/05/2005 - FRANCE - 10 - SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

'dépollués', stockés en piles, avec 3 lances à débit variable.

₱ □ □ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves

€ 000000

Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017 **翌** □ □ □ □ □ □ N°29820 - 11/05/2005 - FRANCE - 56 - LORIENT n □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une usine de récupération et de traitement des papiers-cartons, un violent feu se déclare vers 22 h dans un stock à ciel ouvert de palettes en bois et de déchets plastiques. Les 29 pompiers mobilisés évitent la propagation des flammes à un entrepôt de matériaux de construction et maîtrisent le sinistre. Les eaux d'extinction sont traitées dans le bassin de décantation du site. L'administration constate les faits. Le préfet prend un arrêté de mise en demeure ■ □ □ □ □ □ N°29905 - 01/05/2005 - FRANCE - 63 - SAINT-OURS # Band E38.31 - Démantèlement d'épaves Les habitants d'une commune perçoivent de fortes odeurs de gaz et alertent les secours. Les pompiers localisent l'origine des rejets dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les émanations sont en fait des odeurs de mercaptan provenant de réservoirs détruits sur le site. Les pompiers arrosent les débris métalliques et rincent le broyeur à ferrailles. Les eaux sont collectées dans un bassin de rétention. Lors de l'intervention, les secours découvrent sur le site un bidon de 30 l de mercaptan à moitié plein et l'isolent. **翌** □ □ □ □ □ □ N°30585 - 23/04/2005 - FRANCE - 59 - HAUTMONT Des huiles provenant d'une usine de récupération de métaux polluent la SAMBRE CANALISEE sur 1.3 km. L'administration constate les faits. **■** □ □ □ □ □ N°29704 - 22/04/2005 - FRANCE - 55 - PAGNY-SUR-MEUSE # \_ \_ \_ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare sur un tas de 400 t de détritus à base de plastique dans une entreprise de récupération de matières recyclables. Le tas est isolé et aucun risque de propagation n'est envisagé. **■** □ □ □ □ □ N°29615 - 08/04/2005 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE ₱ ■ ■ □ □ □ □ E38.31 - Démantèlement d'épaves Une odeur suspecte de gaz dans une zone industrielle est à l'origine de l'hospitalisation de 7 personnes souffrant de maux de tête. Une entreprise de retraitement de déchets industriels, ayant nettoyé une cuve de tétrahydrothiophène maux de tete. Une entreprise de l'enantement de décline modulier, d'annuelle, précautions prises pour limiter les nuisances olfactives pourrait être en cause. **■** □ □ □ □ □ N°29573 - 02/04/2005 - FRANCE - 95 - GONESSE in □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 20h30 sur des épaves dépolluées dans une casse d'automobiles. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, une quarantaine de pompiers maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable et des engins € 000000 de chantier sont utilisés pour déplacer les carcasses. L'incendie est définitivement éteint le lendemain dans la **▼** □ □ □ □ □ N°29545 - 27/03/2005 - FRANCE - 42 - POUILLY-SOUS-CHARLIEU in DDDDDD E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération de métaux recyclables implantée dans l'enceinte de la gare ferroviaire, un incendie embrase en milieu de matinée un bâtiment de 1 000 m² abritant un engin en panne, une cisaille inutilisée et € 000000 3 fûts de pièces métalliques triées (notamment en aluminium). Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable. Le bâtiment est détruit et les structures résiduelles devront être abattues en raison de leur instabilité. Aucune gêne par les fumées n'a été signalée par les riverains. L'activité de l'entreprise n'est pas affectée par ce sinistre et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. L'exploitant, qui a porté plainte contre X, doit adresser à l'Inspection des installations classées un rapport sur l'accident en indiquant les mesures prises pour qu'un tel événement ne se reproduise. **■** □ □ □ □ □ N°29544 - 25/03/2005 - FRANCE - 02 - CHAUNY i □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 14 h dans un bâtiment de 2 000 m² d'une entreprise de négoce de pièces détachées automobiles de récupération. Devant le risque de propagation du sinistre à des habitations, les secours évacuent les € 000000 riverains dans un rayon de 100 m. Quarante pompiers maîtrisent l'incendie avec 5 lances à débit variable de 1 000 l / min. Les eaux d'extinction s'écoulent dans le réseau d'eaux pluviales, puis se déversent dans l'OISE où aucune pollution n'est toutefois signalée. Informée à 18 h par le CODIS, l'inspection des installations classées effectue une enquête dans l'établissement qui était inconnu du service. L'incendie a détruit des palettes, des pneus et un camion (épave ?). ■ □ □ □ □ □ N°29473 - 22/03/2005 - FRANCE - 57 - SARREGUEMINES n □□□□□□ E38.31 - Démantèlement d'épaves

Ministère du développement durable - DGPR / SRT / BARPI - Page 31

un barrage flottant et épandent des produits absorbants.

**P 1**00000

€ 000000

Du fioul provenant d'une casse automobile pollue le canal des HOUILLERES sur 600 m² par. Les pompiers installent

#### Nombre d'accidents répertoriés :202 - 13/02/2017

₩ ₩ ₩	N°29467 - 21/03/2005 - FRANCE - 42 - LA TALAUDIERE E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération de matières métalliques, un employé aperçoit vers 16 h un dégagement de fumée sur le tas de ferrailles à broyer et alerte aussitôt les pompiers. Dans l'attente des secours, les employés contiennent le feu à l'aide des moyens internes de lutte contre l'incendie. Les pompiers éteignent l'incendie en 2h30 avec 5 lances à débit variable aidés par les grutiers de l'entreprise qui étalent le tas de métaux. Les eaux d'extinction estimées à 150 m³ sont traitées dans le débourbeur / déshuileur de l'entreprise. L'origine du sinistre est inconnue. L'exploitant prévoit de rappeler à ses employés les règles de sécurité à respecter sur le site : permis de feu, interdiction de fumer
∯	N°29475 - 21/03/2005 - FRANCE - 57 - MARLY E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare sur des résidus de broyage de véhicules dans une entreprise de recyclage des métaux. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable.
∯ † † €	N°29454 - 16/03/2005 - FRANCE - 45 - GY-LES-NONAINS E38.31 - Démantèlement d'épaves Un incendie dans une casse automobile se propage à un bois. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances à débit variable et protègent un camion-citerne d'huile de vidange ; 900 m² de l'établissement et 1 500 m² de sous-bois sont brûlés.
₩	N°29373 - 07/03/2005 - FRANCE - 79 - NIORT E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare sur 7 voitures compactées dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent les flammes avec une lance à mousse.
∯ † †	N°29285 - 25/02/2005 - FRANCE - 29 - GUIPAVAS E38.31 - Démantèlement d'épaves Un feu se déclare vers 11 h dans l'atelier de dépollution des véhicules d'une casse automobile. Les pompiers éteignent 2 voitures enflammées avec 1 lance à mousse et refroidissent des cuves de carburant et d'huile.
∯ ∳ €	N°30468 - 14/02/2005 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE E38.31 - Démantèlement d'épaves Des hydrocarbures provenant d'une usine de récupération de métaux polluent le ru de THIVERNY sur 400 m. Les pompiers installent un barrage et épandent des produits absorbants. L'administration constate les faits.
<b>⅓</b>	N°30238 - 26/01/2005 - FRANCE - 13 - MARSEILLE E38.31 - Démantèlement d'épaves Dans une entreprise de récupération de matières métalliques, un feu d'origine inconnue se déclare vers 15h30 sur un stock de carcasses d'automobiles à broyer de 1000 m³. Une abondante fumée est émise. Les secours publics maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable dont 2 à mousse.